



CONSEIL MUNICIPAL N°2

ANNEE 2024

REUNION DU 4 MARS 2024

PROCES VERBAL

Présents : M. BAEZA, Mme IMBERT, M. DALBIGOT, Mme GALIBERT, M. CURE, Mme GARCIA, M. GRAINE, Mme GIMENEZ SILVA, M. NICOLAS, Mme PELAIN, M. PARRA, Mme MUNOZ, M. ARCHIMBEAU, Mme GALAMBAUD MUNOZ, M. BOUFFINIER, Mme BOUDET, M. PREUX, Mme CARUSO, M. LAURENT, Mme AKNIN, Mme LEROY, M. DELEU, Mme BOISNEL, M. DEFEND, Mme ESTRADA CALUEBA, Mme DARDE, M. ASPA, M. DOULAT (à partir de la question N°4), M. PHOCAS.

Ont donné pouvoir : M. BOUDJEMA (à Mme CARUSO), Mme FALCON DE LUCA (à Mme DARDE), M. GOUDARD (à M. ASPA), M. MASINI (à Mme ESTRADA CALUEBA)

Absent : M. DOULAT jusqu'à la question n°4

Sous la présidence de : M. BAEZA et de M. DALBIGOT pour le vote des comptes administratifs

Secrétaire de séance : M. DEFEND

Avant de procéder à l'appel, M. le Maire informe de la démission du conseil municipal de Mme Véronique BERNAL et de son remplacement par M. Jacques MASINI, suivant sur la liste, qui a été convoqué pour ce conseil municipal.

A 18h06 M. le Maire fait l'appel ; le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h08. M. DEFEND est désigné secrétaire de séance.

1. Ordre du jour

Il n'y a pas d'observations.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal N°1 du 29 janvier 2024

M. le Maire soumet à l'approbation des élus le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 29 janvier 2024.

Il demande s'il y a des questions ou des observations.

Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal du conseil municipal n°1 du 29 janvier 2024 est approuvé à l'UNANIMITE.

3. Information au conseil municipal des décisions de M. le Maire prises en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT

M. le Maire fait part aux élus des décisions qu'il a prises en vertu des délégations données par le conseil municipal, mentionnées dans le tableau ci-dessous :

N° de la décision	Date de la décision	Objet
1	11/01/2024	Marché public – attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la centrale de traitement d'air de la crèche multi-accueil Claude Bastide
2	25/01/2024	Marché public – attribution du marché pour la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement du Centre Technique Municipal
3	25/01/2024	Marché public – attribution du marché pour la fourniture de granulats, de sable à maçonner et déblais de déchets inertes pour les services voirie et bâtiments de la ville
4	25/01/2024	Marché public – attribution du marché pour la fourniture de mobilier urbain pour le compte du service voirie de la ville
5	31/01/2024	Marché public – attribution du marché pour la mission d'assistance relative à la réalisation du dossier de révision N°1 du PLU

6	01/02/2024	Finances – demande d’attribution de subvention au département de l’Hérault pour la restauration d’un registre d’état civil
7	31/01/2024	Domaine public – attribution d’une autorisation d’occupation temporaire du domaine public place Camille Vidal

M. le Maire demande s’il y a des remarques.

Il n’y a pas d’observation.

Le conseil municipal PREND ACTE.

4. Finances – budget principal de la ville 2023 – approbation du compte de gestion

M. GRAINE balaie, avec le diaporama, l’ensemble des comptes administratifs et présente les éléments des budgets primitifs avant de passer aux votes successifs des différentes questions.

Il rappelle qu’une ébauche du budget primitif a été présentée dans le cadre du Débat d’Orientation Budgétaire et indique que le rapport de présentation joint à l’ordre du jour, complète quelques éléments et rappelle les lignes de force du budget 2024.

Cf. annexe 1

Cette année 2024 devrait marquer le retour à une certaine stabilité en section de fonctionnement. Il est à noter que pour la première fois de l’histoire de Mèze, le cap des 10 millions d’euros est franchi en section d’investissement. Mèze entre, d’une certaine manière, dans une « autre dimension » et la majorité municipale s’efforcera, avec les services, d’assurer une exécution la plus maîtrisée possible de ce budget qui nécessitera une gestion fine de la trésorerie en lien avec la mise en œuvre des projets.

M. GRAINE dit que cette dimension nouvelle s’inscrit suivant deux lignes de force :

1. une ligne de force marquée par la maîtrise des charges de fonctionnement, l’optimisation des recettes, le maintien des taux d’imposition qui ont été baissés en 2022, la hausse très significative des opérations d’infrastructure et la stabilité du stock de la dette ;
2. une ligne de force à caractère politique pour amplifier l’action de la commune dans les domaines de la transition écologique, la qualité du cadre de vie, l’action des services publics, la dynamique de la vie locale.

M. le Maire s’exprime en ces termes :

« Lors du Débat d'Orientation Budgétaire les éléments relatifs à ce budget 2024 ont été détaillés :

- Un exercice qui doit viser notre consolidation financière tout en maintenant stables les taux de fiscalité ;*
- Un exercice qui prévoit un niveau d'investissements record de 6,2 M€, jamais atteint à Mèze, témoignant ainsi de notre volonté de respecter nos engagements envers les Mézois et de concrétiser nos projets de campagne.*

2022 a été une année de transition et de mise en place des projets.

2023, dans un contexte très difficile, a entamé une réelle dynamique.

2024 sera un budget intense et Mèze amplifiera son action en faveur de :

- 1. La transition écologique (1.576 K€)*
- 2. La qualité du cadre de vie (1.817 K€)*
- 3. L'action des services publics (1.934 K€)*
- 4. La dynamique de la vie locale (834 K€)*

Nous fixons toujours de la rigueur dans l'exécution budgétaire en fonctionnement et de l'efficacité dans la réalisation des dépenses d'équipements.

Sur ce point, je précise que plus de 270 opérations d'investissement sont programmées. Certaines, comme la salle J. Oulié, doivent être réalisées dans un planning très serré. Nous ferons de notre mieux pour atteindre un taux de réalisation maximum, mais bien évidemment nous pouvons rencontrer des contre-temps.

Les cessions prévues au budget concourent largement au financement des dépenses d'équipements : elles sont cruciales pour permettre la réalisation de nos projets.

Enfin, un mot sur le recours à l'emprunt. Après deux ans de fort désendettement, nous aurons naturellement besoin d'emprunter. Je dis « naturellement » parce que les plus importants projets de cette année ont une longue durée de vie. Bien évidemment, nous adapterons notre emprunt au besoin réel de financement.

Je pense que nous pouvons être fiers du budget que nous présentons.

Ce budget concrétise notre détermination à agir pour notre commune et ses habitants, fidèlement à nos engagements de campagne.

Nous voulons donner un nouvel élan à Mèze en entretenant son patrimoine, en embellissant son cadre de vie et en renforçant encore la vie locale.

Tout cela, nous le ferons en agissant de manière pragmatique et positive pour la transition écologique, ardente obligation pour l'avenir de notre planète.

Nous projetons résolument Mèze dans la modernité tout en prenant soin de valoriser toujours plus son identité : son patrimoine exceptionnel et ses traditions.

De plus, grâce à nos partenaires tels que l'État, la région, le département par correction j'y rajouterai l'agglomération, nous avons réussi à obtenir des subventions importantes.

Je tiens enfin à souligner l'implication de tous les élus, des agents municipaux pour cette rigueur à la fois dans le montage des budgets mais aussi pour en respecter l'enveloppe.

MERCI à Mr Marcel Graine, Benoît Quèbre, Jean-Michel Bouis, Magali Clerc et le service Comptabilité, Sabine, Véronique, Nathalie et Adrien.

Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de prendre des décisions éclairées qui façonneront l'avenir de Mèze. Je suis convaincu que, grâce à notre engagement collectif, nous serons en mesure de voter en faveur d'un budget qui reflète nos valeurs et nos aspirations communes. »

M. GRAINE donne lecture du diaporama relatif aux comptes administratifs et budgets primitifs du budget général et des budgets annexes. Cf. annexe 1

On note l'arrivée de M. DOULAT à 18h32.

M. le Maire demande s'il y a des questions.

M. ASPA s'étonne de l'augmentation de 25% des tarifs du port du Mourre Blanc, car la profession conchylicole est fragilisée ; les tarifs ont déjà subi une augmentation de 10 % l'an dernier. Il n'y a jamais eu de telles augmentations jusqu'alors ; il s'agit d'une charge qui accable les conchyliculteurs. Il affirme que le groupe auquel il appartient au sein du conseil municipal, votera CONTRE.

M. ARCHIMBEAU donne des explications sur l'augmentation de 25 %. De gros travaux sont à réaliser au Mourre Blanc, notamment le dragage du port ; l'augmentation est de l'ordre de 150 € par an pour un mas de 100 m² et pour une grosse superficie, 50 à 60 € de plus à l'année, charges qui peuvent être supportées par ces entreprises ; par ailleurs cette augmentation a été votée à l'unanimité lors du conseil portuaire, pour faire face aux gros travaux dont le coût oscille entre 2 et 3 millions d'euros.

M. ASPA demande quand les travaux seront réalisés, compte tenu de l'augmentation qui apparaît faible par rapport au coût de ces opérations.

Mme IMBERT dit que l'augmentation des redevances seule, ne permettra pas de faire le dragage du port ; mais il s'agit d'un port départemental ; l'investissement peut être financé mais pas le fonctionnement ; or le dragage, c'est du fonctionnement ; mais l'augmentation effectuée permettra d'obtenir des financements par les banques ou la création de quelque chose qui serait considéré comme de l'investissement et qui permettrait au Département d'aider la conchyliculture. Elle ajoute que cette augmentation a été votée à l'unanimité au conseil portuaire car il vaut mieux une petite augmentation de 115 € en moyenne.

M. le Maire revient sur la question de M. ASPA qui a demandé quand le dragage aurait lieu ; il lui rappelle que l'ancienne municipalité avait promis depuis 2017 la réfection du port aux nacelles et c'est la majorité actuelle qui l'a entreprise. Il aurait souhaité que des remarques soient faites lorsque l'agglo a augmenté le prix de la collecte des déchets et trouve normal que la profession participe au coût du dragage en tant qu'utilisateur.

M. ASPA rétorque que pour les travaux du port aux nacelles, tout avait été bouclé lors du mandat précédent et qu'il ne s'agit aujourd'hui que de la continuité de ce dossier.

M. le Maire met au vote le compte de gestion 2023 du budget principal.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

5. Finances – budget principal de la ville 2023 – approbation du compte administratif

M. GRAINE, conseiller municipal délégué aux finances, présente à l'assemblée le compte administratif 2023 du budget principal.

La balance générale du compte administratif fait apparaître les chiffres suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023	Fonctionnement	17 312 111,49 €	18 574 089,36 €	1 261 977,87 €
	Investissement	5 863 370,71 €	5 978 903,47 €	115 532,76 €
REPORTS 2022	Fonctionnement (002)	0,00 €	794 045,69 €	794 045,69 €
	Investissement (001)	1 221 415,31 €	0,00 €	-1 221 415,31 €
TOTAL (réalisations et reports 2022)	Fonctionnement	17 312 111,49 €	19 368 135,05 €	2 056 023,56 €
	Investissement	7 084 786,02 €	5 978 903,47 €	-1 105 882,55 €
	TOTAL	24 396 897,51 €	25 347 038,52 €	950 141,01 €
RAR A REPORTER EN 2024	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	205 113,06 €	95 600,77 €	-109 512,29 €
	TOTAL	205 113,06 €	95 600,77 €	-109 512,29 €

		Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	17 312 111,49 €	19 368 135,05 €	2 056 023,56 €
	Investissement	7 289 899,08 €	6 074 504,24 €	-1 215 394,84 €
	TOTAL CUMULE	24 602 010,57 €	25 442 639,29 €	840 628,72 €

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- De charges générales pour un montant de 3 806 266€
- D'atténuation de produits d'un montant de 195 464€ correspondant au paiement en application de la loi SRU d'un montant de 131 586€ ; des reversements des taxes assainissement pollution modernisation d'un montant de 55 825€ ; et d'un dégrèvement de taxe d'habitation sur locaux vacants et de taxe foncière jeunes agriculteurs d'un montant de 8 053€
- De charges de gestion courante correspondant notamment au paiement du SDIS d'un montant de 302 425€ ; des subventions d'équilibre au CCAS et au restaurant municipal pour un montant de 525 729€ ; de subventions versées aux associations pour un montant de 195 055€ ; des indemnités des élus pour un montant de 180 424€
- De charges exceptionnelles correspondant notamment à la subvention exceptionnelle versée au CCAS pour un montant de 55 222€ ; de titres annulés sur exercices antérieurs d'un montant de 13 267€, du reversement du filet de sécurité de 2022 d'un montant de 196 613€
- De la masse salariale : 10 663 747€
- Des dotations et provisions correspondant notamment aux charges liées au covid 2020 et 2021 étalées sur 5 ans d'un montant de 127 906€ ; des amortissements d'un montant de 500 893€, et de provisions d'un montant de 5 000€
- De charges financières d'un montant de 458 600€

Les recettes de fonctionnement sont composées de

- Atténuations de charges d'un montant de 50 401€ correspondant aux remboursements sur rémunération du personnel,
- Produits des services, du domaine et ventes diverses correspondant aux cantines scolaires d'un montant de 338 828€ ; aux refacturations des services ressources au CCAS et ses budgets annexes d'un montant de 18 444€ ; aux inscriptions aux centres aérés d'un montant de 133 850€ et crèches d'un montant de 223 372€ ; aux entrées de cinéma d'un montant de 124 641€ ; aux stationnements et locations sur la voie publique d'un montant de 52 976€ ; aux entrées de spectacle d'un montant de 42 180€
- Impôts et taxes correspondant à la taxe foncière d'un montant de 10 223 033€ ; de l'attribution de compensation d'un montant de 465 719€ ; du fonds de péréquation d'un montant de 255 096€ ; de la taxe sur la consommation finale d'électricité d'un montant de 322 311€ ; des droits de mutation d'un montant de 715 008€ ; des occupations de domaine public, et droits de place d'un montant de 189 461€ ; de la taxe locale sur la publicité extérieure d'un montant de 37 353€
- Dotations, subventions et participations correspondant à la dotation générale forfaitaire d'un montant de 2 247 932€ ; aux subventions de la CAF d'un montant de 1 626 858€ ; de la compensation sur exonération des taxes foncières d'un montant de 53 291€, aux dotations titres sécurisés et recensement d'un montant de 25 432€ ; et subventions diverses 56 000€

- Autres produits de gestion courante correspondant au loyer de la gendarmerie d'un montant de 299 000€ ; de la redevance de la Semabath d'un montant de 34 201€
- Produits exceptionnels correspondant notamment aux mécénats et dons d'un montant de 23 287€ ; d'annulation de titres sur exercices antérieurs d'un montant de 6 902€ ; d'astreintes urbanisme d'un montant de 5 101€
- Reprises de provisions d'un montant de 61 870.97€ correspondant au montant recouvré des recettes antérieures à 2020 et des admissions en non-valeur
- De la valorisation des travaux en régie d'un montant de 363 477€
- Quote-part de subventions amortissables d'un montant de 36 227€
- Résultat de fonctionnement 2020 reporté d'un montant de 794 045.69€

Les dépenses d'investissement sont composées :

- Des dépenses d'études, d'équipements et de travaux d'un montant de 3 906 154€
- Des échéances d'emprunts 1 461 169€
- De la valorisation des travaux en régie d'un montant de 363 477€
- D'intégration d'études aux travaux d'un montant de 96 039€
- Des amortissements des subventions transférables de 7 611€
- Du déficit d'investissement 2020 reporté d'un montant de 1 221 415.31€

Les recettes d'investissement se composent

- Des subventions d'un montant de 1 100 643€ correspondant aux amendes de police municipale pour 241 543€, liées aux travaux pour et à l'achat d'équipements de 859 100€
- Du FCTVA d'un montant de 302 575€
- Des taxes d'aménagement d'un montant de 200 594€
- De l'excédent de fonctionnement 2022 capitalisés d'un montant de 1 399 987.44€
- Des dotations et provisions correspondant aux charges liées au covid 2020 et 2021 étalées sur 5 ans d'un montant de 127 906€
- Des dotations aux amortissements d'un montant de 500 893€
- D'intégration d'études aux travaux d'un montant de 96 039€

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget principal ;
- **DONNER** quitus à Monsieur le Maire de sa gestion ;

M. le Maire demande s'il y a des questions.

M. PHOCAS rappelle sa satisfaction relative à l'exécution du budget ; l'épargne nette est positive mais il souhaite mettre l'accent sur des points qui pourraient être améliorés. Il en revient aux ratios. Il constate que les produits des impositions directes par rapport à la population sont de 810,68 € à Mèze par habitant. La moyenne nationale de la strate est de 597 € ; il en conclut qu'un

Mézois paie 213 € en plus d'impôt par an, soit +36%. Les dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement sont à 65 % ; elles étaient à 60 % en 2022 ; par conséquent il y a une dégradation et les moyennes nationales de la strate sont à 54,81 % ; Mèze est donc à 10 points au-dessus soit +19%. Il souligne que ce problème est récurrent depuis qu'il est élu à Mèze. Concernant l'encours de la dette, il constate +40% par rapport aux villes de la même strate mais ce ratio s'est amélioré. Son analyse établit qu'il y a une amélioration, que le budget et le compte administratif sont sincères mais qu'il convient de s'améliorer. Pour revenir aux produits des impositions directes par habitant, il réaffirme qu'il s'oppose à toute augmentation d'impôts à Mèze et que l'objectif est de se mettre au niveau des autres.

Il souligne les bonnes choses : les dépenses d'équipement qui n'ont jamais été aussi hautes, et qui ont doublé par rapport à l'an dernier.

Avec ces données-là, il estime que le meilleur service doit être rendu aux Mézois et il ajoute que les services ne fonctionnent pas trop mal même si certains devraient progresser

M. DALBIGOT fait une observation sur les ratios relatifs au personnel ; il indique que les villes dotées de cuisine centrale, d'hébergement municipal... ont des charges de personnel plus importantes mais lorsque les recettes augmentent, comme cette année avec +25 %, il ne pense pas que ce soit de la suradministration. La ville de Mèze compte de nombreux services en régie ; il pense que le personnel est une charge mais il peut être une richesse s'il rapporte des bénéfices.

M. PHOCAS ajoute qu'il a tempéré ses propos mais c'est un poste sur lequel il convient d'être attentif pour ne pas dérapier.

M. GRAINE apporte quelques précisions. Concernant l'encours de la dette par rapport à la population, en 2021, la ville était à 1 258 € ; aujourd'hui, Mèze tombe à 1 152 € mais il faut apporter un bémol car la strate à laquelle il est fait référence a baissé elle aussi de 50 € ; cela mesure l'appauvrissement des collectivités locales de la strate de Mèze. L'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement passe de 99,98% en 2021 à 77,58% en 2024. Mèze s'inscrit donc dans une démarche sur un temps long, qui commence néanmoins à porter ses fruits avec la dynamique amorcée par la nouvelle municipalité dès l'année 2022.

Il n'y a pas d'autres observations ; M. le Maire sort de la salle pour laisser l'assemblée délibérante s'exprimer et donne la présidence à M. DALBIGOT.

M. DALBIGOT fait procéder au vote du compte administratif 2023 du budget principal.

Cette question est mise au vote ; elle est approuvée à l'UNANIMITE.

6. Finances - état des indemnités des élus 2023

M. PARRA indique que conformément à l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT, un état des indemnités des élus est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Celui-ci ne revêt aucun formalisme particulier et intègre les indemnités de toute nature, perçues au titre du mandat et des fonctions exercées en tant qu'élu local ; sont exclues les indemnités versées par l'intercommunalité qui établit son propre état annuel.

Le tableau annexé renseigne sur les indemnités perçues par le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

En 2022, l'enveloppe était de 172 643,16 €.

En 2023, elle s'élève à 176 929,50 € ; cette augmentation est liée au décret n°2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels de la fonction publique avec une revalorisation au 1^{er} juillet 2023 de l'indice de la fonction publique de 1,5 %. Le point est passé de 4,85 à 4,92 €.

Il est demandé à l'assemblée de prendre acte de cette présentation.

Cf. annexe 2

Il n'y a d'observations.

Le conseil municipal PREND ACTE.

7. Formation – bilan de la formation des élus 2023

Mme Delphine AKNIN, conseillère municipale déléguée à la formation, expose :

L'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un tableau qui récapitule les actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte administratif et doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Le tableau joint en annexe précise les formations prises en charge par la ville en 2023. Cf annexe 3

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la transmission de ces éléments,
- **DEBATTRE** sur la formation des élus.

Il n'y a pas de question.

Le conseil municipal PREND ACTE.

8. Foncier – bilan 2023 des cessions et acquisitions

M. DALBIGOT, Adjoint au Maire délégué aux affaires générales et à l'aménagement durable (urbanisme, affaires foncières, agriculture durable),

rappelle que l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par les communes de plus de 2 000 habitants doit donner lieu, chaque année, à une délibération du Conseil municipal, qui est annexée au compte administratif.

La date à prendre en compte pour l'établissement de ce bilan est la date du transfert de propriété.

Bilan 2023 :

- **Nombre de dossiers traités au titre du droit de préemption en 2023 :**

Déclarations d'Intention d'Aliéner en zone urbaine : **255**

Déclarations d'Intention d'Aliéner en zone agricole et naturelle : **49**

Déclarations d'Intention d'Aliéner de fonds de commerce ou artisanaux : **6**

- **Exercice du droit de préemption urbain par la commune :**

- Signature de l'acte concernant la préemption 2022 des parcelles bâties, cadastrées section CN n°385, 386 et 387 situées 9 et 11 rue du Docteur Magne (acte signé le 16 janvier 2023)

- **Exercice du droit de préemption Espace Naturel Sensible par délégation à la commune :**

- Préemption de la parcelle cadastrée section BK 88, 5 961 m², lieu-dit LA PRADE (acte signé le 01 juin 2023)

- **Acquisition amiable de terrains bâtis :**

- parcelles cadastrées section BP 41 et 42, 4 867 m², zone d'activités du Mas de Garric (futur centre technique municipal, acte signé le 04 septembre 2023)

- **Acquisition amiable de terrain non bâti :**

- parcelle cadastrée CB 3, 206 m², chemin des Costes (régularisation voirie, acte signé le 16 février 2023)

Bilan des acquisitions et cessions 2023	
Acquisitions	1 – 179 379,19 € (16/02/2023) 2 – 4 390 € (16/02/2023) 3 – 7 267 € (01/06/2023) 4 – 1 158 250,00 € (04/09/2023)
TOTAL	1 349 286,19 €
Cessions	Pas de cession en 2023
TOTAL	-

Il n'y a pas de question.

Le conseil municipal PREND ACTE.

9. Commande publique – bilan 2023 des marchés publics

M. GRAINE indique que l'article R 2196-1 du code de la commande publique relatif à la mise à disposition des données essentielles des marchés publics prévoit une publication au cours du premier trimestre de chaque année, de la liste des marchés d'un montant supérieur à 25 000 H.T. conclus l'année précédente.

Le tableau annexé présente la situation des marchés conclus en 2023.
Cf. annexe 4

Il n'y a pas de question.

Le conseil municipal PREND ACTE.

10. Finances – budget principal de la ville 2023 – affectation des résultats

M. GRAINE, conseiller municipal délégué aux finances, présente à l'assemblée l'affectation du résultat de 2023 du budget principal.

Considérant le résultat de fonctionnement 2023 d'un montant de 2 056 023.56€, et le besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement, soit 1 215 394.84€, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation obligatoire du résultat	1 215 394.84 €
Report à la section de fonctionnement (002) - Excédent	840 628.72 €

Il est donc demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **AFFECTER** l'excédent de fonctionnement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget 2024, à hauteur 1 215 394.84€ en couverture du déficit d'investissement de clôture.
- **AFFECTER** le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 840 628.72€, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » du budget 2024.

Il n'y a pas d'observation.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

11. Finances – budget principal de la ville- vote du budget primitif 2024

M. GRAINE, conseiller municipal délégué aux finances, soumet à l'assemblée délibérante le budget 2024 de la ville, qui se résume comme suit, en mouvements budgétaires :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 19 782 816€
- Recettes : 19 782 816€

Section d'investissement :

- Dépenses : 10 507 807€
- Recettes : 10 507 807€

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- De charges générales pour un montant de 3 971 093€
- D'atténuation de produits correspondant au paiement en application de la loi SRU d'un montant de 135 500€ ; des reversements des taxes assainissement pollution modernisation d'un montant de 48 500€ ; de dégrèvements de taxes d'un montant de 8 100€
- De charges de gestion courante correspondant au paiement du SDIS d'un montant de 316 942.69€ ; des subventions d'équilibre au CCAS et au restaurant municipal pour un montant de 790 000€ ; de subventions versées aux associations pour un montant de 202 100€ ; des indemnités des élus pour un montant de 209 111€ ; de créances admises en non-valeur liées aux non recouvrements de créances antérieures à 2022 de 79 600€ ; de redevances des logiciels hébergés de 46 902€
- De charges financières d'un montant de 478 300€
- De charges exceptionnelles correspondant aux titres annulés sur exercices antérieurs d'un montant de 15 000€
- De la masse salariale : 11 200 000€
- Des dotations aux amortissements correspondant aux charges liées au covid 2020 et 2021 étalées sur 5 ans d'un montant de 127 906.31€ ; des amortissements d'un montant de 723 439€
- D'une provision de 5 000€
- Du virement à la section d'investissement de 1 418 072€

Les recettes de fonctionnement sont composées notamment de

- Atténuations de charges d'un montant de 60 000€ correspondant aux remboursements sur rémunération du personnel,
- Produits des services, du domaine et ventes diverses correspondant aux cantines scolaires et garderies périscolaires d'un montant de 428 000€ ; aux inscriptions aux centres aérés d'un montant de 137 200€ et crèches 225 250€ ; aux entrées de cinéma, saison culturelle et festivités d'un montant de 150 000€ ; aux stationnements et locations sur la voie

publique d'un montant de 52 158€ ; des locations de salles et matériels, refacturation des services ressources aux budgets annexes et ccas et ses budgets annexes, de la participation d'Hérault Energie aux bornes de recharge électriques, au ramassage des encombrants, des transports scolaires pour un montant de 342 556€

- Impôts et taxes correspondant à la taxe foncière d'un montant de 10 900 253€ ; de l'attribution de compensation d'un montant de 465 719€ ; du fonds de péréquation d'un montant de 255 096€ ; de la taxe sur la consommation finale d'électricité d'un montant de 222 500€ ; des droits de mutation d'un montant de 715 000€ ; des occupations de domaine public, terrasses, films d'un montant de 40 900€ ; des droits de place d'un montant de 155 800€ ; de la taxe locale sur la publicité extérieure d'un montant de 37 353€
- Dotations, subventions et participations correspondant à la dotation générale forfaitaire d'un montant de 2 266 811€ ; aux subventions de la CAF d'un montant de 1 346 363€ ; de la compensation sur exonération de la taxe d'habitation d'un montant de 53 935€ ; des titres sécurisés d'un montant de 20 400€ ; du FCTVA d'un montant de 11 359€ ; subventions aux actions culturelles 29 250€
- Autres produits de gestion courante correspondant au loyer de la gendarmerie d'un montant de 299 000€ ; de location d'installations sportives et salles municipales d'un montant de 73 000 ; de mécénat d'un montant de 5 000€.
- Reprises de provisions d'un montant de 128 500€ correspondant au montant recouvré des recettes antérieures à 2020 du budget de l'eau et des non valeurs potentielles
- De la valorisation des travaux en régie d'un montant de 220 000€
- Quote-part de subventions amortissables d'un montant de 81 982€
- Résultat de fonctionnement 2023 reporté d'un montant de 840 628.72€

Les dépenses d'investissement sont composées notamment :

- Des dépenses d'études, d'équipements et de travaux d'un montant de 6 465 848.45€
- Des échéances d'emprunts 1 301 243€, et le remboursement du prêt relais de 1 200 000€
- De la valorisation des travaux en régie d'un montant de 220 000€
- D'intégration d'études et avances suivies de travaux d'un montant de 130 000€
- Des amortissements des subventions transférables d'un montant de 81 982€
- Du déficit d'investissement 2023 reporté d'un montant de 1 105 882.55€

Les recettes d'investissement sont composées notamment :

- Des subventions d'équipement d'un montant de 1 822 781.85€
- Du FCTVA d'un montant de 269 613€
- Des taxes d'aménagement d'un montant de 200 600€
- Des dotations et provisions correspondant aux charges liées au covid 2020 et 2021 étalées sur 5 ans d'un montant de 127 906.31€
- Des dotations aux amortissements d'un montant de 723 439€
- D'intégration d'études et avances suivies de travaux d'un montant de 130 000€
- D'un nouvel emprunt de 2 650 000€
- De l'excédent de fonctionnement 2023 capitalisés d'un montant de 1 215 394.84€
- Du virement de la section de fonctionnement de 1 418 072€

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les chapitres du budget primitif 2024 de la ville de Mèze

M. PHOCAS reparle des ratios. Il souhaite donner un exemple et indique que si les ventes de la caserne d'Ypres et de l'ancienne perception ne se faisaient pas d'ici la fin de l'année, l'impact sur les ratios serait important. Pourtant, trois mois après, les ventes pourraient s'opérer, la commune encaisserait et solderait le crédit relais. On peut donc relativiser ces ratios.

Sur les données, on s'aperçoit que le montage du budget primitif amène à ce que tous les chiffres et ratios s'améliorent avec une forte poussée des dépenses d'équipement.

Il constate que pour 2024, la municipalité va dans le bon sens mais ne doit pas relâcher l'effort et le travail effectué par le DGS et tous les services, au risque de déraiser. Concernant la baisse des taux, ce n'est pas une évidence et il convient d'être prudents pour les emprunts à venir.

M. GRAINE répond que ce message de prudence est bien reçu et que l'équipe en place y veille de très près.

Il n'y a pas d'autres observations.

Cette question est mise au vote ; elle est approuvée à la MAJORITE, 7 ABSTENTIONS (Mme ESTRADA CALUEBA, Mme FALCON DE LUCA, Mme DARDE, M. GOUDARD, M. ASPA, M. DOULAT, M. MASINI).

12. Finances – budget principal de la ville - vote des taux de fiscalité 2024

Monsieur GRAINE, conseiller municipal délégué aux finances, propose au conseil municipal de voter les taux de fiscalité pour l'exercice 2024 de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, nécessaires à l'élaboration du budget primitif 2024.

Monsieur GRAINE propose de reconduire les taux 2023 pour l'année 2024.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 56.73%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 85%

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Graine, il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **APPROUVER** les taux de fiscalité applicables en 2024
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 56.73%
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 85%
- **AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant légal dûment désigné à signer tout document administratif, technique ou financier relatif à la mise en application de la présente délibération

Il n'y a pas d'observation.

Cette question est adoptée à l'UNANIMITE.

13. Finances – CCAS – subvention de fonctionnement 2024

M. le Maire expose :

L'établissement public communal CCAS reçoit annuellement une subvention de fonctionnement du budget principal de la mairie, qui assure l'équilibre de ses recettes par rapport aux dépenses engagées.

La subvention fait l'objet d'une demande du Conseil d'Administration du CCAS qui en vote le budget, sur la base d'une évaluation des charges.

Il indique que son versement est opéré par parts trimestrielles.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** au CCAS une subvention de fonctionnement d'un montant de 550 000€ au titre de l'exercice 2024 du budget principal de la mairie au budget principal du CCAS.
- **AFFIRMER** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice, chapitre 65, article 657363

Il n'y a pas d'observation.

Cette question est mise au vote ; elle est approuvée à l'UNANIMITE.

14. Finances – restaurant municipal – subvention de fonctionnement 2024

M. le Maire expose, que conformément au débat d'orientation budgétaire 2024 du budget annexe du restaurant municipal, il convient de se prononcer sur le vote d'une subvention de fonctionnement versée par le budget principal au budget annexe du restaurant municipal.

Le montant proposé s'élève à 240 000€.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement d'un montant de 240 000€ au titre de l'exercice 2024 du budget principal vers le budget annexe du restaurant municipal.
- **AFFIRMER** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice, chapitre 65, article 65736211

Il n'y a pas d'observation.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

15. Finances – règles et durées d'amortissement en nomenclature M4

M. GRAINE, conseiller municipal délégué aux finances indique que la durée d'amortissement des immobilisations pour les budgets des Services publics industriels et commerciaux doit être fixée par le conseil municipal de la ville.

La précédente délibération datant du 25 juin 2004, il convient de délibérer à nouveau afin d'actualiser et de préciser les durées d'amortissement conformément au tableau qui a été communiqué. Cf. annexe 5

Il n'y a pas d'observation.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

16. Finances – AP/CP – ajustements des programmes en cours de réalisation

M. GRAINE, conseiller municipal délégué aux finances, rappelle que le conseil municipal a voté des autorisations de programme/crédits de paiement, pour les projets suivants :

- AP N°2022/03 : Mise en accessibilité des bâtiments communaux : écoles et gymnases
- AP N°2023/01 : Rénovation des remparts phase 2 – remparts et voirie
- AP N°2023/02 : Création de la salle de spectacle Jeanne Oulié

Il convient aujourd'hui de se prononcer sur l'ajustement de ces autorisations, pour l'année 2024, selon les tableaux présentés dans le projet de délibération.
Il n'y a pas d'observation.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

17. Finances – clôture de l'AP/CP « aménagement et sécurisation d'une piste cyclable au chemin de Cague-Loup, phase 2

M. GRAINE, conseiller municipal délégué aux finances, rappelle que le conseil municipal a voté une autorisation de programme/crédit de paiement, le 14 novembre 2022, ajustée le 21 février 2023, concernant l'aménagement et la sécurisation d'une piste cyclable au chemin Cague-Loups, phase 2.

Ce programme est achevé pour un montant total de 387 965,63 €.

Il convient aujourd'hui de se prononcer sur la clôture de cette autorisation de programme arrêtée à la somme sus indiquée.

Il n'y a pas de remarque.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

18. Finances – clôture de l'AP/CP « rénovation des remparts phase 1 – chemin de l'étang et parking des remendeurs »

M. GRAINE, conseiller municipal délégué aux finances, rappelle que le conseil municipal a voté une autorisation de programme/crédit de paiement, le 14 novembre 2022, concernant la rénovation des remparts phase 1 – chemin de l'étang et parking des remendeurs.

Ce programme est achevé pour un montant total de 275 362,97 €.

Il convient aujourd'hui de se prononcer sur la clôture de cette autorisation de programme arrêtée à la somme sus indiquée.

Il n'y a pas d'observation.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

19. Finances – création d'AP/CP (Place Aristide Briand, Ecole Hélianthé et Centre Technique Municipal)

M. GRAINE, conseiller municipal délégué aux finances, indique que le conseil municipal doit se prononcer sur la création de trois nouvelles autorisations de programme/crédits de paiement, pour les investissements suivants :

- AP N°2023/03 : Aménagement de la place Aristide Briand et des abords des halles

- AP N°2024/01 : Rénovation de l'école Hélianthe
- AP N°2024/02 : Création du Centre Technique municipal

Les tableaux présentés comportent la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Il convient donc de se prononcer sur la création de ces autorisations selon les indications détaillées dans le projet de délibération.

Il n'y a pas d'observation.

Cette question est mise au vote ; elle est approuvée à l'UNANIMITE.

20. Finances – budget annexe du restaurant municipal 2023 – approbation du compte de gestion

M. le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2023 du budget annexe du restaurant municipal.

Il précise que le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public est conforme au compte administratif 2023 et n'appelle ni observation ni réserve.

Il est donc demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe du restaurant municipal dressé pour l'année 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Il n'y a pas de remarques.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

21. Finances – budget annexe de l'hébergement municipal 2023 – approbation du compte de gestion

M. le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2023 du budget annexe de l'hébergement.

Il précise que le compte de gestion 2023 dressé par le Comptable Public est conforme au compte administratif 2023 et n'appelle ni observation ni réserve.

Il est donc demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe de l'hébergement municipal dressé pour l'année 2023 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Il n'y a pas de remarques.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

22. Finances – budget annexe du port du Mourre blanc 2023 – approbation du compte de gestion

M. le Maire présente le compte de gestion 2023 du budget annexe du port du Mourre Blanc.

Il précise que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Comptable Public est conforme au compte administratif 2023 et n'appelle ni observation ni réserve.

Il est donc demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe du Port du Mourre Blanc dressé pour l'année 2023 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Il n'y a pas de remarques.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

23. Finances – budget annexe du port mixte 2023 – approbation du compte de gestion

M. le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2023 du budget annexe du port de Mèze.

Il précise que le compte de gestion 2023, dressé par le Comptable Public est conforme au compte administratif 2023 et n'appelle ni observation ni réserve.

Il est donc demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe du port mixte dressé pour l'année 2023 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Il n'y a pas de remarques.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

24. Finances – budget annexe du Village Club Thalassa 2023 – approbation du compte de gestion

M. le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2023 du budget annexe du Thalassa.

Il précise que le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public, est conforme au compte administratif 2023 et n'appelle ni observation ni réserve.

Il est donc demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe du Thalassa 2023 dressé par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Il n'y a pas de remarques.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

25. Finances – budget annexe de l'aire de camping-car 2023 – approbation du compte de gestion

M. le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2023 du budget annexe de l'aire de camping-car.

Il précise que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le comptable public est conforme au compte administratif 2023 et n'appelle ni observation ni réserve.

Il est donc demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe de l'aire de camping-car dressé pour l'année 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Il n'y a pas de remarques.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

26. Finances – budget annexe du restaurant municipal 2023 – approbation du compte administratif

Mme PELAIN, adjointe au maire déléguée, indique qu'en 2023, les dépenses, toutes sections, ont été de : 1.600 074,36 €.

Les recettes, toutes sections confondues, se sont élevées à : 1.750 814,88 €
Soit un résultat global de clôture de : 42 725,20 €

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget annexe du restaurant municipal ;
- **DONNER** quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.

Il n'y a ni question, ni observation.

M. le Maire sort de la salle et laisse la présidence à M. DALBIGOT. Ce dernier indique que tous les comptes administratifs des budgets annexes vont être examinés et soumis au vote, afin d'éviter à M. le Maire de faire des allers et retours.

Le compte administratif 2023 du budget annexe du restaurant municipal est mis au vote ; il est approuvé à l'UNANIMITE.

27. Finances – budget annexe de l'hébergement municipal 2023 – approbation du compte administratif

Mme CARUSO, conseillère municipale déléguée, indique que les dépenses de fonctionnement se composent notamment de charges générales d'un montant de 58 944€ ; de charges de personnel d'un montant de 203 965€ ; de dotations aux amortissements d'un montant de 6 932€.

Les recettes de fonctionnement se composent notamment de l'excédent de fonctionnement 2022 reporté d'un montant de 23 493.36€ ; de recettes de locations d'un montant de 291 614.78€.

Les dépenses d'investissement se composent de matériel de bureau d'un montant de 1 069€.

Les recettes d'investissement se composent de l'excédent d'investissement 2022 reporté d'un montant de 27 976.69€ ; des amortissements d'un montant de 6 932€.

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget annexe de l'hébergement municipal,
- **DONNER** quitus à Monsieur le Maire de sa gestion,

Il n'y a pas d'observation.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

28. Finances – budget annexe du port du Mourre blanc 2023 – approbation du compte administratif

M. ARCHIMBEAU, adjoint au maire délégué aux affaires portuaires et maritimes présente à l'assemblée le compte administratif 2023 du budget annexe du port du Mourre Blanc.

La balance générale du compte administratif fait apparaître les chiffres suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023	Fonctionnement	128 020,68 €	114 351,06 €	-13 669,62 €
	Investissement	59 131,77 €	92 946,40 €	33 814,63 €
REPORTS 2022	Fonctionnement (002)	0,00 €	15 997,24 €	15 997,24 €

	Investissement (001)	0,00 €	180 529,42 €	180 529,42 €
TOTAL (réalisations et reports)	Fonctionnement	128 020,68 €	130 348,30 €	2 327,62 €
	Investissement	59 131,77 €	273 475,82 €	214 344,05 €
RAR A REPORTER EN 2023	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	128 020,68 €	130 348,30 €	2 327,62 €
	Investissement	59 131,77 €	273 475,82 €	214 344,05 €
	TOTAL CUMULE	187 152,45 €	403 824,12 €	216 671,67 €

Les dépenses de fonctionnement se composent de la redevance au département de 5 542.02€, du personnel pour un montant de 17 083.36€, et des dotations aux amortissements pour un montant de 92 946.40€, du curage des tocs et des réseaux d'un montant de 550€, de la maîtrise d'ouvrage pour autorisation de dragage et publication d'un montant de 8 923.60€ d'une dotation aux provisions de 1 500€.

Les recettes de fonctionnement se composent notamment du résultat de fonctionnement n-1 reporté d'un montant de 15 997.24€, des quote-part de subventions transférables d'un montant de 54 871.77€, subvention d'exonération des redevance portuaires 2023 pour un montant de 59 279€.

Les dépenses d'investissement se composent de l'installation d'une trappe sur le réservoir d'eau d'un montant de 4 260€, et des amortissements des subventions transférables d'un montant de 54 175.38€

Les recettes d'investissement se composent du résultat d'investissement n-1 reporté d'un montant de 180 529.42€, et des amortissements pour un montant de 92 946.40€.

En l'absence de restes à réaliser de la section d'investissement, le résultat d'investissement est de 214 344.05€, et le résultat cumulé des deux sections est de 216 671.76€.

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget annexe du Port du Mourre Blanc,
- **DONNER** quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.

Il n'y a pas de remarque.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

29. Finances – budget annexe du port mixte 2023 – approbation du compte administratif

M. ARCHIMBEAU, adjoint au maire délégué aux affaires portuaires et maritimes présente à l'assemblée le compte administratif 2023 du budget annexe du port de Mèze.

La balance générale du compte administratif fait apparaître les chiffres suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023	Fonctionnement	482 898,25 €	338 141,08 €	-144 757,17 €
	Investissement	187 543,30 €	80 665,63 €	-106 877,67 €
REPORTS 2022	Fonctionnement (002)	0,00 €	138 571,76 €	138 571,76 €
	Investissement (001)	0,00 €	266 363,53 €	266 363,53 €
TOTAL (réalisations et reports)	Fonctionnement	482 898,25 €	476 712,84 €	-6 185,41 €
	Investissement	187 543,30 €	347 029,16 €	159 485,86 €
RAR A REPORTER EN 2022	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	9 767,55 €	28 290,00 €	18 522,45 €
		Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	482 898,25 €	476 712,84 €	-6 185,41 €
	Investissement	197 310,85 €	375 319,16 €	178 008,31 €
	TOTAL CUMULE	680 209,10 €	852 032,00 €	171 822,90 €

Les dépenses de fonctionnement se composent des charges de personnel à hauteur de 133 141€, des taxes foncières de 78 943€, de maintenance entretien et réparations d'un montant de 4 936€, de fournitures y compris eau et carburant pour un montant de 18 691€, de divers remboursements tel que le reversement de la taxe de séjour de 9519€, des dotations aux amortissements de 60 788€ et des intérêts d'emprunts de 10 254€, reversement TVA 156 600€, redevance au département 7 176€, provision 500€.

Les recettes de fonctionnement se composent du résultat d'exploitation n-1 reporté d'un montant de 138 571.76€, des reprises de subventions d'un montant de 24 554€, des recettes de la régie du port d'un montant de 261 348€ et des redevances des terrasses du port de 42 665€.

Les dépenses d'investissement se composent des amortissements des subventions d'un montant de 24 554€, des échéances d'emprunts en capital d'un montant de 25 348€, de la maîtrise d'œuvre pour les travaux au port des

nacelles de 28 756€, de travaux de renouvellement du déboureur séparateur à hydrocarbures d'un montant de 67 700€, de travaux au port des nacelles 22 840€

Les recettes d'investissement se composent du résultat d'investissement n-1 reporté d'un montant de 266 363.53€, des amortissements d'un montant de 60 788€, et une subvention pour le séparateur hydrocarbures d'un montant de 19 877€.

Compte tenu des restes à réaliser d'investissement, l'excédent de financement de la section d'investissement est de 178 008.31€ et le résultat cumulé des deux sections est de 171 822.90€.

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget annexe du port mixte de Mèze ;

- **DONNER** quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.

Il n'y a pas de remarque.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

30. Finances – budget annexe du Village Club Thalassa 2023 – approbation du compte administratif

Mme CARUSO, conseillère municipale déléguée au tourisme, présente à l'assemblée le compte administratif 2023 du budget annexe du Thalassa.

La balance générale du compte administratif fait apparaître les chiffres suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023	Fonctionnement	46 402,81 €	70 306,76 €	23 903,95 €
	Investissement	30 339,98 €	77 114,93 €	46 774,95 €
REPORTS 2022	Fonctionnement (002)	0,00 €	8 171,53 €	8 171,53 €
	Investissement (001)	0,00 €	13 226,93 €	13 226,93 €
TOTAL (réalisations et reports)	Fonctionnement	46 402,81 €	78 478,29 €	32 075,48 €
	Investissement	30 339,98 €	90 341,86 €	60 001,88 €
RAR A REPORTER EN 2023	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Dépenses	Recettes	Résultat de clôture

RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	46 402,81 €	78 478,29 €	32 075,48 €
	Investissement	30 339,98 €	90 341,86 €	60 001,88 €
	TOTAL CUMULE	76 742,79 €	168 820,15 €	92 077,36 €

Les dépenses de fonctionnement se composent des dotations d'amortissement d'un montant de 27 114.93€, des intérêts de la dette d'un montant de 8 607.88€ et d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un contrat d'exploitation du village club Thalassa pour un montant de 10 680€.

Les recettes de fonctionnement se composent du résultat de fonctionnement n-1 reporté d'un montant de 8 171.53€, des reprises de subventions d'un montant de 18 553.34€, de revenus d'exploitation de 51 753.42€.

Les dépenses d'investissement se composent des amortissements des subventions d'un montant de 18 553.34€ et des échéances d'emprunt en capital d'un montant de 11 786.64€.

Les recettes d'investissement se composent du résultat d'investissement n-1 reporté d'un montant de 13 226.93€, d'une caution versée sur nouvelle délégation de service publique d'un montant de 50 000€, et des amortissements d'un montant de 27 114.93€.

En l'absence de restes à réaliser d'investissement, l'excédent de financement de la section d'investissement est de 32 075.48€ et le résultat cumulé des deux sections est de 92 077.36€.

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget annexe du Thalassa ;
- **DONNER** quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.

Il n'y a pas de remarque.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

31. Finances – budget annexe de l'aire de camping-car 2023 – approbation du compte administratif

Mme CARUSO, conseillère municipale déléguée au tourisme, présente à l'assemblée le compte administratif 2023 du budget annexe de l'aire de camping-car.

La balance générale du compte administratif fait apparaître les chiffres suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023	Fonctionnement	5 082,11 €	16 058,11 €	10 976,00 €
	Investissement	2 842,56 €	3 425,24 €	582,68 €
REPORTS 2022	Fonctionnement (002)		20 405,98 €	20 405,98 €
	Investissement (001)		20 370,02 €	20 370,02 €
TOTAL (réalisations et reports)	Fonctionnement	5 082,11 €	36 464,09 €	31 381,98 €
	Investissement	2 842,56 €	23 795,26 €	20 952,70 €
RAR A REPORTER EN 2023	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	5 082,11 €	36 464,09 €	31 381,98 €
	Investissement	2 842,56 €	23 795,26 €	20 952,70 €
	TOTAL CUMULE	7 924,67 €	60 259,35 €	52 334,68 €

Les dépenses de fonctionnement se composent des dotations aux amortissements de 3 425.24€, et des charges financières de 1 656.87€.

Les recettes de fonctionnement se composent du résultat d'exploitation antérieur reporté d'un montant de 20 405.98€, de la redevance fixe annuelle de 5 000€ versée par Camping-Car Park et de la part variable calculée sur la fréquentation n-1 de 16 058.11€.

Les dépenses d'investissement se composent des échéances d'emprunt en capital d'un montant de 2 842.56€.

Les recettes d'investissement se composent du résultat d'investissement antérieur reporté d'un montant de 20 370.02€ et des amortissements d'un montant de 3 425.24€.

En l'absence de restes à réaliser d'investissement, l'excédent de financement de la section d'investissement est de 20 952.70€, le résultat cumulé des deux sections est de 52 334.68€.

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget annexe l'aire de camping-car ;
- **DONNER** quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.

M. DALBIGOT informe que la délégation de service public attribuée à camping-car Park va bientôt se terminer (en 2025). Des négociations sont en cours avec l'exploitant actuel.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

On note la sortie de Mme IMBERT.

M. le Maire fait son retour dans la salle.

32. Finances – budget annexe du restaurant municipal 2023 – affectation des résultats

Mme PELAIN, adjointe au maire, présente à l'assemblée l'affectation du résultat de 2023 du budget annexe du restaurant municipal.

Considérant le résultat de fonctionnement 2023 d'un montant de 111 087.01€, et le besoin de financement en l'absence de restes à réaliser d'investissement, d'un montant de 68 361.81€, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation obligatoire du résultat	68 361.81 €
Report à la section de fonctionnement (002) - Excédent	42 725.20 €

Il est donc demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **AFFECTER** l'excédent de fonctionnement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget 2024, à hauteur 68 361.81€ en couverture du déficit d'investissement de clôture.

- **REPORTER** le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 42 725.20€, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » du budget 2024.

Il n'y a pas d'observation.

Cette question est adoptée à l'UNANIMITE.

33. Finances – budget annexe de l'hébergement municipal 2023 – affectation des résultats

On note le retour de Mme IMBERT.

Mme CARUSO, conseillère municipale déléguée au tourisme, présente à l'assemblée l'affectation du résultat de 2023 du budget annexe de l'hébergement municipal.

Considérant le résultat de fonctionnement 2023 d'un montant de 45 675.82€ et le résultat d'investissement en l'absence de restes à réaliser d'un montant

de 33 839.78€, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation complémentaire du résultat au 1068	45 675.82 €

Il est donc demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **AFFECTER** l'excédent de fonctionnement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget 2024, à hauteur de 45 675.82€.

Il n'y a pas d'observation.

Cette question est adoptée à l'UNANIMITE.

34. Finances – budget annexe du port du Mourre blanc 2023 – affectation des résultats

M. ARCHIMBEAU, adjoint au maire délégué aux affaires portuaires et maritimes, présente à l'assemblée l'affectation du résultat 2023 du budget annexe du port du Mourre blanc.

Considérant le résultat de fonctionnement 2023 d'un montant de 2 327.62€,

Considérant l'excédent d'investissement, en l'absence de restes à réaliser, de 214 344.05€

Il est proposé de reporter le résultat de fonctionnement à hauteur de 2 327.62€ au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Il est donc demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **REPORTER** l'excédent de fonctionnement, soit 2 327.62€, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Il n'y a pas d'observation.

Cette question est adoptée à l'UNANIMITE.

35. Finances – budget annexe du port mixte 2023 – affectation des résultats

M. ARCHIMBEAU, adjoint au maire délégué aux affaires portuaires et maritimes, présente à l'assemblée l'affectation du résultat de 2023 du budget annexe du port de Mèze.

Considérant le résultat de fonctionnement 2023 d'un montant de - 6 185.41€,

et compte tenu des restes à réaliser d'investissement d'un montant de 18 522.45€, l'excédent de financement de la section d'investissement est de 178 008.31€. Le résultat cumulé des deux sections est de 171 822.90€.

Il est proposé d'affecter le déficit de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation du résultat de fonctionnement 2023	
Report à la section de fonctionnement (002) – Déficit	6 185.41 €

Il est donc demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **REPORTER** le déficit de fonctionnement, soit 6 185.41€, au compte 002 « Déficit de fonctionnement reporté ».

002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Il n'y a pas d'observation.

Cette question est adoptée à l'UNANIMITE.

36. Finances – budget annexe du Village Club Thalassa 2023 – affectation des résultats

Mme CARUSO, conseillère municipale déléguée au tourisme, présente à l'assemblée l'affectation du résultat 2023 du budget annexe du Thalassa.

Considérant le résultat de fonctionnement 2023 d'un montant de 32 075.48€,

Considérant l'excédent de la section d'investissement, en l'absence de restes à réaliser, de 60 001.88€,

Il est proposé de reporter le résultat de fonctionnement à hauteur de 32 075.48€ au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Il est donc demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **REPORTER** l'excédent de fonctionnement, soit 32 075.48€, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Il n'y a pas d'observation.

Cette question est adoptée à l'UNANIMITE.

37. Finances – budget annexe de l'aire de camping-car 2023 – affectation des résultats

Mme CARUSO, conseillère municipale déléguée au tourisme, présente à l'assemblée l'affectation du résultat 2023.

Considérant le résultat de fonctionnement 2023 d'un montant de 31 381.98€,

Considérant l'excédent d'investissement, en l'absence de restes à réaliser, de 20 952.70€,

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement à hauteur de 31 381.98€ au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Il est donc demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **REPORTER** l'excédent de fonctionnement soit 31 381.98€, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Il n'y a pas d'observation.

Cette question est adoptée à l'UNANIMITE.

38. Finances – budget annexe du restaurant municipal – vote du budget primitif 2024

Mme PELAIN, adjointe au maire, soumet à l'assemblée délibérante le budget 2024 pour le budget annexe du restaurant municipal, qui se résume comme suit, en mouvements budgétaires :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 724 280€
- Recettes : 1 724 280€

Section d'investissement :

- Dépenses : 187 000€
- Recettes : 187 000€

Les dépenses de fonctionnement se composent notamment de

- Charges générales d'un montant de 648 597€, dont 565 000€ d'alimentation
- Charges de personnel d'un montant de 981 100€
- Charges financières pour un montant de 1 466.62€
- Dotations d'amortissement pour 18 381.11€
- Admission en non-valeur de 379€
- Prélèvement à la source de 3€
- Virement à la section d'investissement d'un montant de 73 853.27€
- Annulation de titres sur exercices antérieurs d'un montant de 500€

Les recettes de fonctionnement se composent notamment de

- Résultat de fonctionnement 2023 reporté d'un montant de 42 725.20€
- Redevances, prestations de services et mise à disposition du personnel pour un montant de 1 430 000€
- Une subvention d'équilibre d'un montant de 240 000€
- Prélèvement à la source de 3€
- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000€
- Remboursements sur rémunération du personnel d'un montant de 1 502.80€
- Reprises de provision de 379€
- Quote-part de subventions amorties de 1 670€

Les dépenses d'investissement se composent de

- Achats d'équipement pour un montant de 108 025.34€
- Echéances d'emprunt en capital de 8 942.85€
- Solde négatif 2023 reporté d'un montant de 68 361.81€
- Amortissement des subventions d'un montant de 1 670€

Les recettes d'investissement se composent de

- Amortissements d'un montant de 18 381.11€
- Virement de la section de fonctionnement d'un montant de 73 853.27€
- Affectation obligatoire du résultat 2023 de 68 361.81€
- FCTVA de 1 403.81€

Il est donc demandé à l'assemblée de bien vouloir :

- **APPROUVER** les chapitres du budget primitif 2024 du budget annexe du restaurant municipal.

Il n'y a pas d'observation.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

39. Finances – budget annexe de l'hébergement municipal – vote du budget primitif 2024

Mme CARUSO, conseillère municipale délégué au tourisme, soumet à l'assemblée délibérante le budget 2024 pour le service d'hébergement de Mèze, qui se résume comme suit, en mouvements budgétaires :

Section d'exploitation :

- Dépenses : 276 737€
- Recettes : 276 737€

Section d'investissement :

- Dépenses : 97 406€
- Recettes : 97 406€

Les dépenses de fonctionnement se composent de

- Charges générales d'un montant de 58 846.60€,

- Charges de personnel de 200 000€
- Dotations aux amortissements de 10 842.46€
- Virement à la section d'investissement de 7 047.94€

Les recettes de fonctionnement se composent de

- Redevances d'exploitation d'un montant de 276 337€
- Redevance machine à café de 400€

Les dépenses d'investissement se composent de

- Equipements d'un montant de 97 406€

Les recettes d'investissement se composent de

- Résultat antérieur reporté d'un montant 33 839.78€
- Amortissement de 10 842.46€
- Excédent de fonctionnement capitalisé de 45 675.82€
- Virement de la section de fonctionnement de 7 047.94

Elle demande à l'assemblée de bien vouloir :

- **APPROUVER** les chapitres du budget primitif 2024 du budget annexe de l'hébergement municipal.

Il n'y a pas d'observation.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

40. Finances – budget annexe du port du Mourre blanc – vote du budget primitif 2024

M. ARCHIMBEAU, adjoint au maire délégué aux affaires portuaires et maritimes, soumet à l'assemblée délibérante le budget 2024 du port du Mourre Blanc, qui se résume comme suit, en mouvements budgétaires :

Section d'exploitation :

- Dépenses : 131 350€
- Recettes : 131 350€

Section d'investissement :

- Dépenses : 308 544€
- Recettes : 308 544€

Les dépenses de fonctionnement se composent de

- La refacturation des services ressources au budget principal de la mairie de 21 100€,
- Charges d'entretien, fournitures, assurance d'un montant de 13 200€
- Redevance domaniale de 1 749.53€
- Admission en non valeurs de 500.52€
- Annulation de titres sur exercice antérieur de 100€
- Dotations aux amortissements pour un montant de 94 199.95€
- Une provision de 500€

Les recettes de fonctionnement se composent notamment de

- Résultat d'exploitation n-1 reporté de 2 327.62€,
- Reprises de subventions pour 54 871.77€,
- Produit des locations pour 59 200€
- Reprise de provisions de 500€ liée aux admissions en non-valeur

Les dépenses d'investissement se composent de

- Dotations aux amortissements des subventions d'un montant de 54 871.77€
- Travaux pour 253 472.23€.

Les recettes d'investissement se composent de

- Résultat d'investissement n-1 reporté d'un montant de 214 344.05€
- Dotations aux amortissements pour 94 199.95€

Le BP 2024 a été présenté au Conseil Portuaire le 5 décembre 2023 et approuvé à l'unanimité.

Il est donc demandé à l'assemblée de bien vouloir :

- **APPROUVER** les chapitres du budget primitif 2024 du budget annexe du port du Mourre Blanc.

Il n'y a pas d'observation.

Cette question est adoptée à la MAJORITE, 7 CONTRE (Mme ESTRADA CALUEBA, Mme FALCON DE LUCA, Mme DARDE, M. GOUDARD, M. ASPA, M. DOULAT, M. MASINI)

41. Finances – tarifs du port du Mourre blanc 2024

M. ARCHIMBEAU, adjoint au maire délégué aux affaires portuaires et maritimes, les tarifs qui ont été transmis traduisent une augmentation de 25% par rapport à 2023 afin de permettre l'équilibre du budget. Ils ont été approuvés à la majorité par le conseil portuaire du port du Mourre Blanc le 5 décembre dernier.

Il appartient aujourd'hui au conseil municipal de délibérer ;

Il propose donc de les approuver. Cf. annexe 5

M. PHOCAS constate une augmentation de 25% des tarifs. Il fait remarquer que le compte administratif du port du Mourre blanc est quasiment nul et s'il n'y avait pas eu les restes à réaliser, il serait négatif en fonctionnement. Des investissements sont à venir ; or la section de fonctionnement est négative, donc la capacité d'autofinancement est négative elle aussi et les travaux du Mourre blanc ne peuvent pas être financés. Il ajoute que 25 %, ça paraît beaucoup. Il demande si cette augmentation a vraiment été votée à l'unanimité au conseil portuaire.

M. ARCHIMBEAU répond qu'une personne ne s'est pas prononcée mais il pense qu'elle n'avait pas le droit de vote car elle était invitée. Il ajoute que les professionnels se sont prononcés en faveur de cette augmentation.

M. ASPA indique qu'effectivement, ce n'était pas l'unanimité, comme cela le lui a été rapporté ; il ne sait toutefois pas si la personne qui s'est abstenue avait le droit de vote ou pas et il le vérifiera ; il ajoute que le conseil portuaire n'a toutefois qu'un avis consultatif.

M. PHOCAS indique que puisque les professionnels ont voté POUR, il votera également ainsi.

Mme IMBERT dit qu'au prochain conseil municipal, la réalité de ce qui s'est passé sera rétablie.

M. DALBIGOT fait une observation sur les pourcentages et les valeurs absolues. On parle de 25 % mais on parle dans la majorité de 400 € annuels pour exploiter, sur le domaine public, son exploitation conchylicole, avoir le droit de produire, avoir une étiquette sanitaire, etc... on comprend donc mieux pourquoi les professionnels préfèrent voter une augmentation qui leur permettra d'être crédibles auprès des banques pour pourvoir déclencher des emprunts et des subventions.

Mme IMBERT rappelle que l'exonération de la taxe pour les conchyliculteurs a été opérée sur plusieurs années au vu des problématiques et des aléas. Il est normal que les professionnels participent à la collecte des déchets, à l'entretien des infrastructures. Elle donne en exemple le port des Mazets qui est géré par une DSP et où les conchyliculteurs participent au budget à hauteur de 100 000 € pour le dragage et la bonne gestion du port.

M. PHOCAS suggère, puisqu'il est fait mention du conseil portuaire, que le compte rendu et le procès-verbal de vote soient transmis.

Mme IMBERT ajoute que le port est géré par des agents portuaires qu'il faut payer ; cela fait partie des charges de fonctionnement ; il est normal que tout le monde contribue et en grosse partie la commune de Mèze et le Département et donc les Mézois, qui soutiennent la conchyliculture au fur et à mesure des années et des aléas. Elle informe que le Département a lancé un « conchyлитour » en soutien à la profession.

M. le Maire rappelle aussi que la ville de Mèze n'a pas répondu favorablement à la demande de l'agglomération qui souhaitait racheter l'usine de traitement des déchets conchylicoles pour un euro symbolique pour la louer 60 000 € par an aux conchyliculteurs. La commune a toujours soutenu la conchyliculture et continuera à le faire ; mais il est évident, pour le dragage, que les conchyliculteurs doivent participer financièrement. 25% d'une petite somme ne représentent pas grand-chose.

Cette question est mise au vote ; elle est approuvée à la MAJORITE, 7 CONTRE (Mme ESTRADA CALUEBA, Mme FALCON DE LUCA, Mme DARDE, M. GOUDARD, M. ASPA, M. DOULAT, M. MASINI).

42. Finances – budget annexe du port mixte – vote du budget primitif 2024

M. ARCHIMBEAU, adjoint au maire délégué aux affaires portuaires et maritimes, soumet à l'assemblée délibérante le budget 2024 du port de Mèze, qui se résume comme suit, en mouvements budgétaires :

Section d'exploitation :

- Dépenses : 361 356€
- Recettes : 361 356€

Section d'investissement :

- Dépenses : 760 397€
- Recettes : 760 397€

Les dépenses de fonctionnement se composent notamment de

- Charges générales d'un montant de 117 906.59€ dont les taxes foncières de 80 452€, les fournitures, entretien et réparations pour 33 954.59€ et 3 500€ de remboursement de frais au budget général
- Charges de personnel pour 142 200€,
- Charges financières pour 18 964€
- Redevances pour les logiciels de 7 300€
- Dotations aux amortissements de 65 500€,
- Une provision de 2 000€.
- Résultat de fonctionnement reporté de 6 185.41€

Les recettes de fonctionnement se composent de

- Produits des redevances et locations pour un montant de 334 156€,
- Quote-part des subventions amortissables pour 25 000€
- Prélèvement à la Source et taxes de séjour de 700€

Les dépenses d'investissement se composent notamment de

- Etudes pour 37 085€
- Equipement d'un montant de 574 412€
- Echéances d'emprunt en capital de 26 000€
- Amortissement des subventions de 25 000€
- Intégrations d'études et avances sur travaux réalisés de 97 900€

Les recettes d'investissement se composent de

- Subventions d'un montant de 166 460.14€,
- Amortissements de 65 500€
- Emprunt d'un montant de 271 051€
- Affectation de résultat 2023 de 159 485.86€
- Intégrations d'études et avances sur travaux réalisés de 97 900€

Le BP 2024 a été présenté au Conseil Portuaire le 5 décembre 2023 et approuvé à l'unanimité.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir :

- **APPROUVER** les chapitres du budget primitif 2024 du budget annexe du port de Mèze.

Il n'y a pas d'observation.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

43. Finances – tarifs du port mixte et du grutage 2024

M. ARCHIMBEAU, adjoint au maire délégué aux affaires portuaires et maritimes, indiquent que les tarifs qui ont été transmis traduisent une augmentation de 10 % par rapport à 2023 eu égard à l'inflation et aux travaux à venir. Ils ont été approuvés à l'unanimité par le conseil portuaire le 5 décembre dernier.

Il appartient aujourd'hui au conseil municipal de délibérer.

M. ARCHIMBEAU propose donc de les approuver.

Cf. annexe 6

M. ASPA demande ce qu'il en est des travaux à venir.

M. ARCHIMBEAU répond que les travaux du port des nacelles sont bien avancés et seront certainement terminés au mois d'avril. La réfection des sanitaires, qui étaient vétustes et indignes d'un port de grand passage comme Mèze, est engagée. Des bornes intelligentes pour l'électricité et l'eau seront installées.

M. le Maire rappelle également que l'ancienne municipalité n'a pas payé la TVA pendant plusieurs années.

Cette question est mise au vote ; elle est approuvée à l'UNANIMITE.

44. Finances – budget annexe du Village Club Thalassa – vote du budget primitif 2024

Mme CARUSO, conseillère municipale déléguée au tourisme, soumet à l'assemblée délibérante le budget 2024 du village de vacances du Thalassa qui se résume comme suit, en mouvements budgétaires :

Section d'exploitation :

- Dépenses : 80 633€
- Recettes : 80 633€

Section d'investissement :

- Dépenses : 321 100€
- Recettes : 321 100€

Les dépenses de fonctionnement se composent de

- Dotations aux amortissements de 34 122.87€,

- Intérêts de la dette de 11 532.13€
- Virement à la section d'investissement de 34 978€

Les recettes de fonctionnement se composent de

- Résultat de fonctionnement n-1 reporté de 32 075.48€,
- Quote-part des subventions amorties de 18 557€,
- Loyer de 30 000.52€.

Les dépenses d'investissement se composent de

- Amortissements de subventions de 18 557€,
- Echéances d'emprunt en capital de 13 000€,
- Une enveloppe de travaux de 97 545.75€.
- Régularisation suite à une erreur de compte lors de l'enregistrement de l'emprunt en 2018 de 191 997.25€, soit le montant du capital restant dû.

Les recettes d'investissement se composent de

- Résultat d'investissement n-1 reporté de 60 001.88€,
- Amortissements de 34 122.87€
- Virement de la section de fonctionnement de 34 978€
- Régularisation suite à une erreur de compte lors de l'enregistrement de l'emprunt en 2018 de 191 997.25€, soit le montant du capital restant dû.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir :

- **APPROUVER** les chapitres du budget primitif 2024 du village de vacances Thalassa.

M. DALBIGOT indique que M. Graine, lors de la présentation, a évoqué un chapitre particulier qui peut paraître obscur pour les non-initiés aux finances. Une somme assez importante cette année a été consacrée au solde de l'ancien contrat avec le village de vacances Thalassa. En effet l'exploitant, à la demande de la ville de Mèze, a fait des travaux sur les bâtiments, alors que ce n'était pas prévu dans le contrat. Ces travaux ne sont pas amortis et la reprise des amortissements apparaît dans le budget qui a été présenté aujourd'hui. Cela permet de régulariser la situation et la nouvelle DSP qui vient d'être conclue établit très clairement qui fait quoi et cela doit être respecté. Le budget est malgré tout en équilibre en ayant absorbé cette charge là qui aurait dû être assumée par la ville, à l'époque.

M. PHOCAS affirme que c'est un sacré micmac et que certaines choses faites par la ville, n'auraient pas dû l'être.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit encore d'un « héritage ».

Il n'y a pas d'autres observations. **Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.**

45. Finances – budget annexe de l'aire de camping-car – vote du budget primitif 2024

Mme CARUSO, conseillère municipale déléguée au tourisme soumet à l'assemblée délibérante le budget 2024 de l'aire de camping-car qui se résume comme suit, en mouvements budgétaires :

Section d'exploitation :

- Dépenses : 41 381€
- Recettes : 41 381€

Section d'investissement :

- Dépenses : 24 379€
- Recettes : 24 379€

Les dépenses de fonctionnement se composent de

- Charges générales d'un montant de 36 362.70€,
- Dotations aux amortissements d'un montant de 3 426.30€,
- Arrondis de TVA fin d'année : 2€
- Charges financières d'un montant de 1 590€,

Les recettes de fonctionnement se composent de

- Redevance fixe annuelle de 5 000€ versée par Camping-Car Park et d'un prévisionnel de la part variable de 4 999.02€ calculée sur la fréquentation n-1
- Résultat antérieur reporté d'un montant de 31 381.98€,

Les dépenses d'investissement se composent de

- Une enveloppe de dépenses d'équipement d'un montant de 21 468€,
- Echéances d'emprunt en capital de 2 911€.

Les recettes d'investissement se composent de

- Amortissements d'un montant de 3 426.30€,
- Résultat d'investissement antérieur reporté de 20 952.70€,

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les chapitres du budget primitif 2024 de l'aire de camping-car

M. GRAINE souhaite rappeler le succès de cette aire de camping-car qui est classée première en Occitanie et 10^{ème} en France, au sein de la société Camping-car Park.

M. le Maire informe que la mairie a reçu le rapport d'activité de cette société, pour l'aire de Mèze ; il sera présenté au prochain conseil municipal. L'ensemble des chiffres et des résultats sera détaillé à ce moment-là.

Cette question est mise au vote ; elle est approuvée à l'UNANIMITE.

M. le Maire et M. DALBIGOT font remarquer, que tous budgets confondus, il a été voté plus de 34 100 000 euros, qui permettront de travailler cette année.

46. Jeunesse – mini séjours des ALE – modification des tarifs

M. BOUFFINIER, conseiller municipal délégué à la jeunesse, indique que, considérant l'augmentation importante des frais de transport, la municipalité souhaite les intégrer aux tarifs des mini séjours ALE.
Une modulation du coût selon le quotient familial prévu dans la grille tarifaire de la ville de Mèze sera appliquée avec les montants suivants :

- Pour un quotient familial **inférieur à 1000 € : 60 % du prix total du séjour**
 - Pour un quotient familial **de 1001 € à 1400 : 70 % du prix total du séjour**
 - Pour un quotient familial **supérieur à 1401 € : 80 % du prix total du séjour**
- Concernant les séjours supérieurs à 3 nuits la tarification sera fixée par décision de M. le Maire.

Il demande donc d'approuver ces tarifs.

Il n'y a pas d'observations.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

47. Affaires culturelles – association JAZZAMEZE – convention d'objectif

M. CURE, adjoint délégué aux affaires culturelles indique que, depuis 34 ans, l'association JAZZAMEZE porte le Festival de Thau et depuis 2014, le Silo, fabrique de coopération artistique dédiée aux musiques du monde et traditionnelles en Occitanie.

Des actions sont menées sur tout le territoire pour vitaliser la création artistique et accompagner des artistes régionaux.

Deux conventions pluriannuelles d'objectifs ont été signées pour les années 2018 à 2020 et 2021 à 2023.

La convention qui a été transmise devra être signée pour les années 2024-2026 ; elle permettra d'assurer la pérennisation des actions menées en clarifiant les objectifs et missions confiées à cette association ainsi que les engagements des divers partenaires (la DRAC, la région Occitanie, SAM ainsi que la ville de Mèze).

Il est donc demandé d'approuver cette convention et d'autoriser le maire ou son représentant à la signer.

Il n'y a pas d'observation. **Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.**

48. Transition énergétique – approbation et signature de la convention de cofinancement d'une étude de faisabilité avec Hérault Energies pour un dispositif de géothermie place de la mairie

M. le Maire indique que la Ville de Mèze sollicite Hérault Energies, dans le cadre de ses compétences, afin que celui-ci assure pour son compte, la réalisation d'une étude de faisabilité. Une convention entre la Ville de Mèze et

Hérault Energies doit être formalisée pour encadrer ce partenariat et en définir les modalités administratives et financières.

Considérant la politique globale de maîtrise de l'énergie mise en œuvre par la commune dans ses bâtiments et installations techniques, ainsi que sa volonté de réduire rapidement et efficacement la consommation énergétique de ses bâtiments les plus énergivores,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner en bénéficiant de l'expertise d'Hérault Energies et de ses partenariats qu'il a noués avec l'ADEME et la Région Occitanie ;

Vu le projet de convention de cofinancement de l'étude de faisabilité proposé par HERAULT ENERGIES ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le projet de remplacement du système de chauffage et de climatisation de la mairie de Mèze, place Aristide Briand, par des solutions d'énergies renouvelables thermiques durables,
- **D'APPROUVER** le projet de convention de cofinancement ci-joint proposé par HERAULT ENERGIES ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention avec HERAULT ENERGIES et tous documents afférents à cette décision.

Il n'y a pas d'observation.

Cette question est adoptée à l'UNANIMITE, Mmes IMBERT et GIMENEZ SILVA ne prenant pas part au vote.

49. Urbanisme – annulation de la délibération du 18 septembre 2023 portant annulation du transfert dans le domaine public communal de voies privées de l'opération Ciel et Mer

M. DALBIGOT, adjoint délégué à l'urbanisme, explique qu'il s'agit d'une marche arrière par rapport à la dernière délibération qui avait été prise pour engager des négociations et qui a été déférée au tribunal administratif par le groupe ICADE. Ce dernier entend faire respecter ce qui a été signé et qui est effectif depuis le 12 février 2018.

Un premier permis a été délivré au groupe ICADE en mai 2013 pour l'opération Ciel et Mer. Un second permis modificatif est intervenu en janvier 2014 et un troisième en février 2016.

Le 25 février 2016, le conseil municipal de la ville de Mèze a accepté le transfert dans le domaine public des biens qui étaient visés dans le permis à destination du domaine public.

Le 12 février 2018, une convention de rétrocession a été votée par le conseil municipal, qui précisait que dès que la conformité serait délivrée, le transfert serait effectif. Le 5 juin 2018, la conformité a été délivrée et le transfert a été acté ; malgré ce, la municipalité a entamé des négociations avec le groupe ICADE. En mai 2019, des travaux supplémentaires ont été demandés par la municipalité et Icade s'est exécuté. Il n'y a pas eu de transfert effectif enregistré et les riverains, à leur entrée dans les locaux, ont demandé de revoir les conditions pour pouvoir fermer l'accès piéton. Des projets d'avenant ont été négociés entre M. Fricou et les riverains mais ils n'ont jamais été présentés au conseil municipal. Au changement de municipalité, les riverains ont souhaité relancer les négociations pour fermer le passage piéton et la ville souhaitait ne pas récupérer la place goudronnée sur laquelle se trouvent des parkings privés ; c'était le sens de la délibération attaquée.

ICADE dispose de tous les arguments juridiques pour faire respecter ce qui avait été conclu avec l'ancienne municipalité ; il n'est pas souhaitable aujourd'hui d'entamer une procédure qui serait couteuse à la ville ; les voiries seront intégrées comme prévu au permis et par la convention signée en 2018.

Il est donc proposé aujourd'hui de :

- **ANNULER** la délibération du conseil municipal de la ville de Mèze du 18 septembre 2023 qui annulait le transfert dans le domaine public communal de voies privées de l'opération Ciel et Mer,
- **CONSTATER** la rétrocession au domaine public communal des parcelles visées par la convention du 12 février 2018,
- **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

M. DALBIGOT ajoute que d'autres régularisations sur ce quartier seront proposées à un prochain conseil municipal.

Il n'y a pas de question.

M. le Maire souhaite donner des informations en matière d'urbanisme. La municipalité n'a pas changé sa vision au sujet des futurs projets mais l'ancien PLU est toujours en vigueur même si la révision est en cours ; des permis de construire ont été accordés et des négociations ont été réalisées pour revoir à la baisse certains projets.

M. DALBIGOT précise que concernant les projets en cours, depuis le vote de la révision du PLU, les nouvelles dispositions s'appliquent notamment concernant la densification et la création de logements sociaux. Cependant, entre la période d'arrivée de la nouvelle municipalité et décembre dernier, il a fallu négocier avec les promoteurs qui appliquaient le PLU en vigueur ; les négociations ont été réalisées sur des bases qui n'étaient pas trop favorables mais elles ont permis de réduire la densification qui était possible dans l'ancien PLU et d'obtenir des avancées pour les logements sociaux. Le dossier de Hérault logement pour la construction de 16 logements nouveaux chemin

des Montarels a été négocié ; ils ont accepté de se retirer à une dizaine de mètres des villas existantes alors qu'ils pouvaient construire à 3 mètres des riverains. Concernant le dossier de la rue Marius Laurez, le permis a été délivré mais il a été nettement modifié puisqu'il n'y a plus de parking souterrain, le nombre de logements est divisé par 2 ; il y aura 2 maisons individuelles et des appartements refaits dans le corps de l'ancienne maison de maître ; la cour sera conservée et il n'y a pas de densification comme cela aurait été possible sans négociation. Il faut savoir également que dans ce dossier, les refus de permis ont amené la municipalité au bord du tribunal administratif. Il informe que prochainement, un tour à vélo sera organisé pour faire le tour des projets qui vont sortir à Mèze.

Depuis la délibération du nouveau PLU, les négociations sont différentes et les appétits des promoteurs sont réduits ; il est espéré que les prix seront également impactés à la baisse.

M. le Maire ajoute qu'une réunion publique sera également organisée pour présenter les projets en cours et éviter que de fausses informations circulent.

Mme ESTRADA CALUEBA dit qu'elle a lu dans le Midi Libre que le Préfet devait venir à Mèze pour s'entretenir avec le Maire sur la loi Littoral. Elle souhaite avoir des informations.

M. le Maire répond que ce rendez-vous a été annulé ; il sera reporté, probablement en avril ou mai. La loi Littoral sera au sujet notamment pour ce qui concerne les freins au développement économique (La Vitarelle, une parcelle près de l'Ecosite, l'installation du berger à régulariser, du bâti pour les agriculteurs...).

M. DALBIGOT informe qu'une réunion a lieu le 5 mars pour valider le futur SCOT ; la coupure de l'urbanisation que connaît Mèze doit être revue car les grands domaines agricoles situés à l'Ouest de Mèze sont contraints ; ce sera un des objectifs de la révision générale du PLU.

Cette question est mise au vote ; elle est approuvée à l'UNANIMITE.

50. Travaux - approbation et signature de la convention de travaux de modification des ouvrages de distribution de gaz - boulevard des remparts

Dans le cadre du projet de rénovation de la voirie du Boulevard des Remparts, GRDF a informé la Ville de Mèze, de la nécessité de déplacer des ouvrages de distribution de gaz naturel présents sur l'emprise des travaux.

Les ouvrages à déplacer concernent le réseau et des branchements individuels de gaz Boulevard des Remparts et rue de la Parée. Pour ce faire, une convention est proposée par GRDF afin de définir les modalités administratives, techniques et financières de ces travaux.

GRDF est maître d'ouvrage et prend à sa charge l'intégralité des coûts des déplacements d'ouvrages de distribution publique de gaz. La durée prévisionnelle des études et travaux est de 15 semaines.

Vu le projet de convention de travaux de déplacement d'ouvrages de distribution de gaz naturel pour le Boulevard des Remparts joint en annexe à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le projet de convention ci-joint,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer cette convention avec GRDF et tous documents afférents à cette décision.

Mme IMBERT indique que le projet des remparts débutera peu avant le début de l'été ; les travaux seront, dans un premier temps, réalisés sur le rempart. GRDF a jugé nécessaire de bouger ses ouvrages puisque la chaussée sera modifiée et de l'éclairage public installé. La poursuite des travaux aura lieu en septembre. D'ici la fin de l'année, le rempart sera réhabilité ; l'entreprise a été désignée. La réfection de la voirie viendra ensuite. Elle est heureuse d'annoncer ce soir que la rue des remparts sera refaite sur l'année 2024.

Il n'y a pas d'autres observations ; **cette question est approuvée à l'UNANIMITE.**

51. Question diverse

M. PHOCAS indique qu'il a vu la vidéo du dernier conseil communautaire ; il a constaté qu'il était reproché aux représentants de Mèze de ne pas avoir l'esprit de l'intérêt communautaire.

Depuis 2017, Mèze a bénéficié de 2,5 % des investissements de l'agglomération, alors qu'elle représente plus de 10 % des habitants du territoire. A l'époque de la CCNBT, elle bénéficiait de subvention de fonctionnement de 900 000 € par an ; aujourd'hui elle perçoit de SAM 475 000 €.

Il rappelle aussi que la part de taxe foncière de la CCNBT était de 0,207 %. Aujourd'hui, le taux 2023 est de 4,1 %, soit 20 fois plus, soit en pourcentage une augmentation de 1880 % de la part communautaire de la taxe foncière des Mézois.

Pour ce qui est du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement), avant novembre, il avait été décidé un montant d'investissement pour le pôle culturel de la cave coopérative ; d'ici 2026, il était prévu 1 840 000 €, aujourd'hui, il n'est prévu que 770 000 €, soit - 58,15 %.

Avec tous ces chiffres et une augmentation hallucinante de la pression fiscale, une incapacité à réaliser les investissements programmés et promis, il estime qu'il s'agit d'une mauvaise gestion ou de la mauvaise foi. Or, dans la vidéo du conseil communautaire, il apparaît que personne n'est responsable. Le vice-

président chargé des finances (délégué aux finances et à la préparation et au suivi des budgets du pacte financier et fiscal et à l'évaluation des politiques publiques) a expliqué qu'il n'était pas d'accord avec le budget qu'il a présenté, réalisé en collaboration avec le Cabinet et les administratifs.

Il y a eu, par ailleurs, l'affaire de l'aire des gens du voyage pour laquelle le Maire de Mèze n'a pas été prévenu, SAM estimant que cela n'était pas nécessaire puisqu'il s'agissait d'une compétence communautaire. Or le sud de l'agglo n'est pas en règle avec le Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage. Non seulement l'agglo a fait preuve d'impolitesse, mais dans la vidéo, des menaces ont été émises de revoir le règlement intérieur de l'aire de grand passage située à Mèze. Il estime qu'il s'agit d'un système féodal et il souhaite que les gens le sachent. L'agglo se permet, sous couvert de l'esprit communautaire, de menacer ses élus.

Il affirme qu'il ne s'agit pas d'esprit communautaire mais de fishing communautaire.

M. le Maire indique qu'il s'est suffisamment exprimé en conseil communautaire et adhère aux propos de M. Phocas. Il donne l'exemple du Syndicat du Bas Languedoc où jusqu'au changement de majorité à Mèze, il y avait 1 président et 10 vice-présidents. En décembre 2021, l'agglo n'a pas désigné de membres pour remplacer M. Alric ; il y a maintenant 1 président et 9 vice-présidents.

Autre exemple : la cave coopérative. M. le Maire a eu une réunion avec le président de l'agglo à ce sujet pour dire qu'il préférerait un pôle culturel avec une salle de spectacle plutôt qu'une piscine qui était une utopie pour la commune. Il y a eu 4 PPI en un an, ce qui prouve que rien n'est géré. Toutes les taxes ont augmenté : la taxe foncière, la CFE, la GEMAPI... Il est ravi aujourd'hui que le maire de Frontignan monte lui aussi au créneau pour soutenir ses administrés. Il estime que les enveloppes d'investissement sont très mal réparties et les finances mal gérées. Les déchets recyclés sont à présent triés à St-Thibéry et tout a été détruit à Oïkos... et les tarifs ont été augmentés, la tonne passant de 200 € à 280 €. Par ailleurs, le nombre de refus sur le tri a augmenté, passant de 10 % en 2016 à 25 % aujourd'hui car les ambassadeurs du tri ont disparu. De nombreux services, autrefois mis en place par la CCNBT, sont peu à peu perdus... il s'agit d'un combat permanent pour obtenir quelques miettes.

Pour ce qui est de l'aire de grand passage, elle doit rester ouverte du 1^{er} avril au 31 octobre, date de passages des gens du voyage. Il ne souhaite pas se retrouver avec des camps toute l'année et a manifesté son désaccord auprès du Préfet alors qu'en 2018, le schéma départemental a été refusé par SAM. Ce qui l'insupporte, c'est que lors de la commission « Gens du voyage » à laquelle il a assisté avec M. Parra à l'agglo, personne ne les a informés de l'arrivée du camp de Balaruc à Mèze le lendemain. Il donne l'information des travaux qui vont avoir lieu à Frontignan pour 700 000 € pour refaire l'aire qui a été cassée par ces mêmes personnes et de l'intention de l'agglo de mettre à disposition

des terrains pour les sédentariser ; or, à ce moment-là, il n'y aura plus le statut de gens du voyage.

M. ASPA se dit bien content de cette aire de grand passage. A l'époque, il fallait aller au contact avec les gens du voyage qui s'installaient autour du Sesquier et ce n'était pas simple. Cette aire permet de les canaliser dans un même lieu et c'est très bien.

M. PHOCAS indique qu'il ne faut pas tout mélanger ; il s'agit ici de gens qui pour la plupart sont sédentarisés à Frontignan et l'aire de Mèze n'a pas vocation à accueillir les sédentaires puisque c'est une aire de grand passage pour les gens du voyage. Il peut comprendre la décision prise par l'agglo mais estime que la moindre des choses est de prévenir le maire de la ville.

Mme IMBERT dit que l'aire de grand passage, c'est quelque chose de très bien puisqu'aujourd'hui le stade est épargné et il peut avoir une belle pelouse. Mais il est vrai que, parce que Sète n'a pas voté le schéma départemental qu'aujourd'hui on en est là, que le Maire de Mèze a des difficultés et monte au créneau ; elle estime qu'il a tout à fait raison ; elle ne voit pas pourquoi il appartiendrait à Mèze d'accueillir ces personnes qui sont sédentarisées.

M. DALBIGOT fait remarquer que les travaux de 700 000 € qui sont prévus à Frontignan et qui font que ces gens ont été mis dehors vont prendre du temps et qu'il aurait fallu anticiper la gestion de l'accueil de ces personnes. Ici, le contraire a été fait : ils ont été expulsés sans savoir où ils allaient aller. Ils se sont baladés dans les petites communes (Balaruc, Gigan, Mèze) mais ne sont pas dans le sud du territoire de l'agglo alors que c'est une obligation pour les grandes villes d'avoir un minimum d'aires. Il comprend le discours du président qui dit que le schéma départemental de 2018 n'était pas logique mais depuis, rien n'a été proposé ; Il en déduit qu'il y a une vraie volonté de ne rien faire et il n'est pas raisonnable de faire la leçon au maire de Mèze qui lui est en conformité.

M. le Maire ajoute que 700 000 € sont prévus pour l'aire de Frontignan, autant pour l'aire de Marseillan pour accueillir des gens qui ne partent plus. L'aire de Frontignan sera identique à celle qui a été faite à Cournonterral, qui est ultra sécurisée et tellement coercitive que les gens du voyage ne la fréquentent plus ; il craint que ce soit la même chose à Frontignan et à Marseillan.

Il termine en disant qu'il restera vigilant, que le schéma départemental est respecté à Mèze puisque les gens du voyage sont accueillis du 1^{er} avril au 31 octobre et qu'il ne voit pas pourquoi il en serait autrement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h52.

Le Maire

Thierry BAEZA



Le secrétaire de séance

Simon DEFEND



RAPPORT DE PRESENTATION BUDGETS 2024

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2024



Ville de Mèze

PLAN

- 1. Budget principal de la commune**
- 2. Budget annexe du restaurant municipal**
- 3. Budget annexe de l'hébergement**
- 4. Budget annexe du port mixte**
- 5. Budget annexe du port du Mourre Blanc**
- 6. Budget annexe du Village Club Thalassa**
- 7. Budget annexe de l'aire de camping-car**

1. BUDGET PRINCIPAL



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

- Malgré l'impact de l'inflation, l'exécution budgétaire maîtrisée a permis d'atteindre l'objectif fixé lors du vote du budget : maintenir une épargne nette positive (tout en maintenant stables les taux d'imposition). **Mieux, cet objectif a été dépassé et l'épargne nette a progressé à + 530 K€.**
- En investissement, on notera : **un niveau inédit de dépenses d'investissements** (4.269 K€ + 205 K€ de RAR) **et de subventions reçues** (1.101 K€ + 95 K€ de RAR).
- **Le résultat de l'exercice, est de 950 K€,** avec un recours à l'emprunt limité à 1 M€ (hors prêt relais à rembourser en 2024).
- Le niveau des restes à réaliser est très faible compte tenu des 85% de réalisation des dépenses d'équipement et de la gestion en AP/CP. Cela renforce la sincérité de l'exécution budgétaire.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CHAPITRES	Réalisé 2023	
011	Charges à caractère général	3 806 266,84 €	
012	Charges de personnel et fraîs assimilés	10 663 747,40 €	
014	Atténuations de produits	195 464,19 €	Loi SRU : 131,5k€ Reversements taxes EAU : 55,8€
65	Autres charges de gestion courante	1 282 702,82 €	SDIS : 302,4k€ Subvention d'équilibre au CCAS : 285,8k€ Subvention d'équilibre au restaurant municipal : 240k€ Subventions aux associations : 195k€ Indemnités des élus : 210,7k€ ANV : 7,5k€
66	Charges financières	458 600,04 €	
67	Charges exceptionnelles	271 530,20 €	Subvention exceptionnelle au CCAS :55,2k€ Subventions exceptionnelles aux associations : 4,49k€ Reversement de la dotation inflation : 196 613€ titres annulés sur exercices antérieurs : 13,2k€
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000 €	Constitution de provision
Total des dépenses réelles de fonctionnement		16 683 311,49 €	
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	628 800,00 €	Dotations aux amortissements : 500,8k€ dotations aux amortissements charges covid à répartir : 127 906,31 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		628 800,00 €	
Total des dépenses de fonctionnement		17 312 111,49 €	



Ville de Mèze

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	Réalisé 2023	
013 Atténuations de charges	50 401,57 €	Remboursements sur rémunération du personnel : 38 802,12€ Décharges syndicales 2022 2023 : 10 281,13€ Emplois aidés : 7 471,02€ Cantines scolaires : 338,8k€ Cimetière : 17 086€ Refacturation prestations RH, finances, MP au CCAS et BA : 215k€ Remboursements divers (EDF camping car, encombrants, eaux jardins familiaux) : 109,7k€ Inscriptions crèches, centres aérés et périsco : 442k€ Entrées de cinéma : 124,6k€ Entrées spectacles et ventes d'objets promotionnels : 42k€ odp stationnements et locations sur la voie publique : 35 890€ TF : 10 173 202€ Pylônes : 36 400€ AC : 465 719€ Fonds de péréquation : 255 096€ TCFE : 322 311€ Taxe add: 715k€ odp voirie, terrasses, films et droits de place : 189,4k€ TLPE : 37 353€ DF : 1 140 707€ DSU : 660 766€ DNP : 446 459k€ CAF : 1 633,4k€ Subventions Département + Région + SAM : 56k€ Compensation TF : 53,2k€ Dotations titres sécurisés : 23k€ Location gendarmerie : 299k€ Redevance Semabath : 34,2k€ Locations de salles et gymnases : 43,6k€ Dividendes Semabath Dons et mécénats : 23,2k€ Mandats annulés sur exercices antérieurs : 7,4k€ Remboursements et versements divers : 19,8k€ Astreintes urba : 5k€ Reprises de provisions : 6k€ liés aux ANV et liées au versement à SAM des taxes eau +55,8k€
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 338 564,16 €	
73 Impôts et taxes	12 217 028,90 €	
74 Dotations, subventions et participations	4 049 965,91 €	
75 Autres produits de gestion courante	384 317,62 €	
76 Produits financiers	16 013,37 €	
77 Produits exceptionnels	56 222,38 €	
78 Reprises sur amortissements et provisions	61 870,97 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement	18 174 384,88 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	399 704,48 €	Travaux en régie : 363,4k€ et amortissement des sub 36,26k€
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	399 704,48 €	
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	794 046 €	
Total des recettes de fonctionnement	19 368 135,05 €	



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	Réalisé 2023	
20	Immobilisations incorporelles	287 141,06 €
204	Subventions d'équipement versées	38 100,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 540 413,74 €
454103	Immeubles en péril	40 500,00 €
Total des dépenses d'équipement		3 906 154,80 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	303,03 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 461 169,16 €
Total des dépenses financières		1 461 472,19 €
Total des dépenses réelles d'investissement		5 367 626,99 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	399 704,48 €
041	Opérations patrimoniales	96 039,24 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		495 743,72 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 221 415,31 €
Total des dépenses d'investissement		7 084 786,02 €

Etudes : 220 235,28€ DONT

ADAP : 25,5k€ + B Jeu : 6,3k€ + Cagueloup : 3,8k€ + Cinéma : 5,1k€ + Désimper et géothermie Hélianthe : 28,2k€ + Mobilité centre ville : 27,6k€ + Ouilé : 3,9k€ + Papi : 29,3k€ + Place mairie : 15,6k€ + Remparts PH1+2 : 29,8k€ + Pompe stade : 8,6k€ + Tennis : 8k€ + Divers : 15k€

PLU : 6,3k€

Publication : 7,9k€

Logiciel, site web... : 52,5k€

Opération façades + Chapelle des pénitents

Spinnelli : 1 158 250€

Doc Magne : 179 379,19€ (report 2022)

Travaux sur constructions : 780,7k€ dont : ADAP 137,9k€ + cinéma 42,5k€ + écoles 28,7k€ + église 93,7k€ + HDV 42,4k€ + crèches 35,3k€ + Olombel : 42,2k€ + esplanade 178k€ + remparts 208,3k€

Achat matériel + mobiliers et informatiques : 389,4k€ dont broyeur 20,3k€ + ancrage écologique 18,5k€ + camion passerelle 12k€ + sécurisation du SI 38,3k€ + contrôleur de domaine 25,6k€ + enveloppe info 21k€ + mobilier 29,8k€ + terrabox 37,8k€ + mat scénique 52,8k€ + caméras 14,8k€ + minipelle 35k€

Cagueloup 375k€

Pompe sesquiers 160,5k€

Travaux en régie 363,4k€

amortissements des sub 42,5k€

intégration des études



Ville de Mèze

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES		Réalisé 2023	
13	Subventions d'investissement	1 100 643,38 €	Stade : 81,9k€ Esplanade : 118,3k€ Olombel 6,1k€ B Jeu 32,1k€ Papi 15,5k€ Accès 99,8k€ Charles Trenet 19k€ Eglise 52,2k€ Remparts : 14,3k€ Cagueloup 173,4k€ Amendes de PM 241,5k€ falsa chaufferie 4,4k€ Crèches 4,3k€ Ancrages 3k€ tribunes 92k€
16	Emprunts et dettes assimilées	2 209 336,00 €	Emprunts Spinelli + tout investissement + avance CAF pour ALSH et ALE 9,3k€
20	Frais d'étude	268,00 €	Reversement trop perçu étude faisabilité chaudière Coty (HNRJ)
454203	Immeubles en péril	40 500,00 €	
	Total recettes d'équipement	3 350 747,38 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 903 316,85 €	FCTVA : 302,5k€ Taxe d'aménagement : 200,5k€ 1068 : 1 399 987,44€ TLE : 159€
	Total des recettes financières	1 903 316,85 €	
	Total des recettes réelles d'investissement	5 254 064,23 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	628 800,00 €	Dotations aux amortissements : 500,8k€
041	Opérations patrimoniales	96 039,24 €	dotations aux amortissement charges covid à répartir : 127 906,31
	Total des recettes d'ordre d'investissement	724 839,24 €	intégration des études
	Total des recettes d'investissement	5 978 903,47 €	



RÉSULTAT GLOBAL 2023

		Dépenses	Recettes	Solde
TOTAL (réalisations et reports 2022)	Fonctionnement	17 312 111,49€	19 368 135,05	2 056 023,56€
	Investissement	7 084 786,02€	5 978 903,47€	- 1 105 882,55€
	TOTAL	24 396 897,51€	25 347 038,52€	950 141,01€
Restes à réaliser 2023 à reporter en 2024		Dépenses	Recettes	Solde
	Investissement	205 113,06€	95 600,77€	-109 512,29€



FOCUS SUR LES SUBVENTIONS 2023

La ville s'est pleinement engagée dans la politique contractuelle. Elle sollicite toutes les formes d'aides publiques « classiques ». Elle répond aussi à divers appels à projets et recherche des partenaires moins connus, comme le Cerema (budget du port)...

En 2023, nous avons obtenu **1,1 M€ d'aides (+ 100 K€ en RAR)** dont :

Esplanade : 78 % de subventions (CD34)

ADAP : 75 % de subventions (Etat DSIL – SAM – CR Occ)

Eglise 5^{ème} tranche : 75 % (Etat DETR – SAM)

Remparts 1^{ère} tranche : 72 % (Etat DETR – CD34 – SAM)

Cague-Loup : 70 % de subventions (CD34 – SAM)

Sécurisation système informatique : 70 % (appel à projet ANSSI)

Eclairage Bernard Jeu : 68 % (appel à projet ANS – Fonds Vert)...



LE BUDGET PRIMITIF 2024

« Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les éléments saillants relatifs à ce budget 2024 ont été détaillés :

- Un exercice qui doit viser notre consolidation financière ;
- Tout en prévoyant un niveau d'investissements record de 6,2 M€, jamais atteint à Mèze.

2022 a été une année de transition et de mise en place des projets.
2023, dans un contexte très difficile, a entamé une réelle dynamique.
2024 sera un budget intense qui amplifiera notablement cette dynamique pour la transition écologique, notre cadre de vie et nos services publics !

Thierry BAEZA, Maire »



LES AXES POLITIQUES DU BP 2024

En 2024, Mèze amplifiera son action en faveur de :

1. La transition écologique (1.576 K€)
2. La qualité du cadre de vie (1.817 K€)
3. L'action des services publics (1.934 K€)
4. La dynamique de la vie locale (834 K€)

LA TRANSITION ECOLOGIQUE

1. **La transition écologique par la baisse de consommation d'énergies fossiles, la rénovation énergétique et la désimperméabilisation des sols :**
 - **Ecole Hélianthe** : désimperméabilisation des cours (400 K€ HT), mise en place de la géothermie et rénovation énergétique du bâtiment (500 K€ HT). Très fortes subventions attendues
 - **Ecoles Coty Clémenceau** – chaudière bois : paiement de la participation à Hérault Energies (95 K€ avec récupération de TVA)



LA TRANSITION ECOLOGIQUE (2)

2. La transition énergétique par la baisse de consommation d'énergie :

- **Poursuite du changement progressif de tout le parc d'éclairage public** : 75 K€ chaque année de TCFE pour Hérault Energies, maître d'ouvrage délégué,
- **Fin de paiement du changement de l'éclairage à Bernard Jeu**
- **Divers aménagements techniques** sur nos installations et bâtiments : adaptations d'installations de chauffage (20 K€), menuiseries Hôtel de ville (7 K€)...



LA TRANSITION ECOLOGIQUE (3)

3. La transition écologique par les actions pour les mobilités, pour la connaissance et la préservation de l'environnement :

- Création de **pistes cyclables vers le Sesquier (300 K€)**,
- Création d'un sentier sous marin,
- Achats pour le rucher municipal et le pâturage...

4. Gestion des risques :

- **Travaux de mitigation PAPI : 148 K€ (subventionnés à 90%)**

LE CADRE DE VIE (1)

1. Une ville qui s'embellit et qui valorise son patrimoine :

- **Boulevard des Remparts** (remparts + voirie) : 620 K€,
- **Place de la Mairie – CP 24** : 450 K€,
- Aménagement de la place du Micocoulier (50 K€),
- Opération façades (50 K€ avec les RAR),
- Rond point d'entrée route de Pezenas (20 K€),
- Ciels de rue (10 K€),
- Subvention pour la chapelle des Pénitents (8 K€),
- Rénovation de la statue l'Homme, le Soleil et le Poisson (5 K€)



LE CADRE DE VIE (2)

2. Une ville agréable et pratique à vivre :

- **Programme voirie urbaine et rurale (300 K€),**
- **Achat du terrain pour futur parking (165 K€),**
- **Divers aménagements mobilité et jalonnement (147 K€),**
- Achat de mobilier urbain (50 K€),
- Installation de 5 passages piétons illuminés (20 K€),
- Travaux d'éclairage public (10 K€)...



LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS

- **Programme 24 d'accessibilité programmée (200 K€),**
- **Toit de la mairie (200 K€),**
- **Maîtrise d'œuvre pour aménagements du futur CTM (50 K€),**
- **Logiciels (101 K€),**
- **Chauffage réversible à C. Bastide (70 K€),**
- **Sécurité : extension vidéoprotection (45 K€), nouveau véhicule (35 K€) et divers PM (38 K€),**
- **Matériel technique, matériel roulant, mobilier, achats, agencements et travaux divers (1.175 K€ répartis en plus de 200 demandes)...**



LA DYNAMIQUE DE LA VIE LOCALE

- **Salle J. Oulié : 600 K€,**
- **Club house du tennis : 100 K€,**
- **Rénovation de l'orgue : 45 K€,**
- **Achat de matériel logistique et régie : nacelle, tables, bancs, barnums, matériel scénique...,**
- **Achat de matériel et mobilier pour la culture,**
- **Expos autour des JO,**
- **Aménagements d'aggrès de fitness...**

LE FONCTIONNEMENT



LE FONCTIONNEMENT : FOCUS SUR LE 011

Energie : baisse attendue d'environ 30%, soit plus de 200 K€ sur le budget communal, hors budgets annexes

Pas d'arbitrage particulier sur les demandes exprimées

Maintien de l'action publique

BP 24 = 3 971 093€ :

-191 k€ par rapport au BP 2023, **soit -4,6%**

+164 k€ par rapport au CA 2023, **soit +4,3%**

Des charges imposées : hausse du SMIC (inconnu), hausse cotisations CNRACL (+60K€), évolution de 5 points (+117K€)

Hausse du point 2023 : effet 24 +60 K€

Hausse du point 2024 estimée à +1% au 01.07.2024, soit +40K€

GVT +1% : 80 K€ (avancements, promotion interne)

Action sociale : progression participations aux mutuelles (10 K€)

Stabilité globale des effectifs

BP 24 = 11 200 000 € :

+500 k€ par rapport au BP 2023, **soit +4,67%**

+536 k€ par rapport au CA 2023, **soit +5,03%**

- La subvention de fonctionnement du CCAS sera fixée au montant nécessaire (+ 300 K€)
- Stabilité des subventions aux associations
- Admissions en non valeur de l'ex-budget de l'eau : 80k€. A solder progressivement

BP 24 = 1 651 906€ :

+322 k€ par rapport au BP 2023, **soit +23,25%**

+374 k€ par rapport au CA 2023, **soit +29,13%**

- Evolution des tarifs : + 40 K€ (suite à délibération de 2023)

BP 24 = 1 352 464€ :

+77 k€ par rapport au BP 2023, **soit +6,03%**

+4 k€ par rapport au CA 2023, **soit +0,27%**

- **Taxe Foncier Bâti** : la valeur locative cadastrale augmente de **3,9%**. +1 % : variation des bases physiques. **Stabilité du taux.**
- Taxe Foncier Non Bâti : stabilité à 85%.
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : surtaxation de 60% votée. Produit supplémentaire estimé : 300 K€**
- Reversement du produit de THLV en compensation a priori
- Reversement de 75 K€ de TCFE à Hérault Energie

BP 24 = 12 930 629 € :

+798 k€ par rapport au BP 2023, **soit +6,58%**

+713 k€ par rapport au CA 2023, **soit +6,25%**

- CAF : après des surcroûts de recettes ponctuels en 2023, retour à un exercice plus classique
- Dotations d'Etat : prévision de petites hausses

BP 24 = 3 779 011 € :

+60 k€ par rapport au BP 2023, **soit +1,60%**

-270 k€ par rapport au CA 2023, **soit -6,69%**

L'INVESTISSEMENT

BP 24 : LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES D'EQUIPEMENT : 6.315 K€
- DETTE : 2.501 K€ (dont remboursement du prêt relais)
- DEFICIT ANTERIEUR : 1.106 K€
- O/O : 432 K€ (travaux en régie, amortissement des subventions, intégration des études)



BP 24 : SECTION D'INVESTISSEMENT LES CAPACITES FINANCIERES PREVISIONNELLES

- **VIREMENT DE LA SF A LA SI : 1.418 K€**
- **CHAPITRE 10 : 1.686 K€ (FCTVA : 269 K€, TA : 200 K€, affectation 1068 : 1.215 K€)**
- **SUBVENTIONS : 1.686 K€**
- **EMPRUNT : 2.650 K€**
- **CESSIONS : 1.800 K€ (Ypres et perception)**
- **O/O : 981 K€ (nouveau système d'amortissements, Covid 19, intégration études)**

BUDGET GENERAL

Chapitres Fonctionnement Dépenses	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
	0,00 €	19 782 816€	19 782 816€	gaz électricité et bois= 689 320€ travaux en régie = 153 000€ fournitures d'entretien, de petit équipement, vêtements de travail, gouters des centres aérés = 443 625€ repas des cantines scolaires + Alsh + agents municipaux = 474 740€ locations de véhicules = 196 218€ locations de films = 55 000€ entretien et réparations des bâtiments, voirie, réseaux et matériel roulant= 98 940€
011 - Charges à caractère général	0,00 €	3 971 093€	3 971 093€	maintenance informatique (logiciels, matériel, photocopieurs) = 120 072€ maintenance éclairage public = 53 000€ maintenance et contrôle des installations techniques (Vmc, sites web, aires de jeux, alarmes...) = 82 641€ assurances = 161 850€ organismes de formations = 45 000€ fêtes et réceptions= 281 245€ transports collectifs pour enfance et jeunesse= 64 750€ frais de téléphonie et internet = 48 676€ taxes foncières + Sacem + Tsa + démoustication = 170 700€ Spectacles saison culturelle = 75 900€

BUDGET GENERAL

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	11 200 000€	11 200 000€	
014 - Atténuations de produits	0,00 €	192 100€	192 100€	reversement taxes assainissement, pollution, modernisation à l'agglo = 48 500€ loi SRU = 135 500€ Dégrèvement de taxes = 8 100€
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 418 072€	1 418 072€	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	851 345,31€	851 345,31€	dotations aux amortissements : 723 439 et dotations aux amortissements spécifiques COVID 127 906,31€ réparties sur 5 ans indemnités des élus = 209 110€ créances admises en non valeur = 79 600€ SDIS = 316 942,69€
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 651 905,69€	1 651 905,69€	subvention d'équilibre au ccas = 550 000€ subvention d'équilibre au restaurant = 240 000€ subventions aux associations = 202 100€ Logiciels hébergés = 46 902€
66 - Charges financières	0,00 €	478 300€	478 300€	échéances d'emprunts
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	15 000€	15 000€	titres annulés sur exercice antérieurs
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	5 000€	5 000€	provisions

BUDGET GENERAL

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Recettes fonctionnement	0,00 €	19 782 816€	19 782 816€	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	840 628,72€	840 628,72€	report du résultat de fonctionnement après affectation au besoin de financement
013 - Atténuations de charges	0,00 €	60 000€	60 000€	remboursement sur rémunérations du personnel
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	301 982€	301 982€	valorisation des travaux en régie = 220 000€ quote-part des subventions amortissables = 81 982€ redevances d'occupation du domaine et voies publics = 52 158€ inscriptions centres aérés = 137 200€ Inscriptions crèches = 225 250€
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	1 352 464,71€	1 352 464,71€	repas des cantines et garderies périscolaires = 428 000€ entrées de cinéma, saison culturelle et festivités = 172 950€ locations de salles, refacturation des services ressources aux budgets annexes et ccas, hérault énergie pour les bornes de recharge électriques, encombrants, transports scolaires = 336 906,71€ fiscalité = 10 976 201€ attribution de compensation de la sam = 465 719€ fonds de péréquation communal et intercommunal = 255 096€
73 - Impôts et taxes	0,00 €	12 930 629€	12 930 629€	droits de place = 155 800€ terrasses, voiries et tournages = 40 900€ TCFE = 222 500€ taxe additionnelle = 715 000€ TLPE = 37 353€ taxes sur les pylônes = 39 960€

BUDGET GENERAL

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
74 - Dotations, subventions et participations	0,00 €	3 779 011,57€	3 779 011,57€	DGF = 2 266 811€ participations CAF = 1 357 518,57€ FCTVA = 11 359€ compensation des exonération de TF = 53 935€ titres sécurisés et recensement = 20 400€ Subventions aux actions culturelles = 28 500€ location gendarmerie = 299 000€ + révision à 30k€ location installations = 43 000€ Entretien du SDIS 7 500€ Mécénat : 5 000€
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	385 600€	385 600€	reprises sur provisions liées aux recouvrements 2022 et des non valeurs de l'ex budget de l'eau 128 500€ et du budget général 4 000€
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	132 500 €	132 500€	

BUDGET GENERAL BP 2023

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Dépenses investissement	205 113,06€	10 302 693,94€	10 507 807€	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	1 105 882,55€	1 105 882,55€	déficit d'investissement 2023 reporté
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	301 982€	301 982€	valorisation des travaux en régie = 220 000 € amortissements des subventions = 81 982€
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	130 000€	130 000€	intégration des études et avances suivies de travaux
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	1 404€	1 404€	Fctva reversé au restaurant municipal
13 – Subventions d'investissement	0,00	1 447€	1 447€	Reversement pour partie PUP
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	2 501 243€	2 501 243	échéances d'emprunts + remboursement prêt relai 1,2M€
20 - Immobilisations incorporelles	46 496,71€	582 826,15€	629 322,86€	MO pour salle j. Oullié = 74,5k€ + MO + diverses études pour local tennis = 7,3k€ + projets de voirie divers 62,9k€ + Abords de l'hôtel de ville 84,6k€ + modification et révision du PLU 42,7k€ + rénovation énergétique des bâtiments 10k€ + remparts phase 2 : 37,7k€ + AD'AP 42,1k€+ désimperméabilisation + géothermie Hélianthe 119,9k€ +Mo rénovation éclairage aire de jeux à B. Jeu = 3k€ + annonces légales 4,5k€ + refonte du site web 4k€ + PLU 41,7k€ + logiciel cimetière courrier supervision réseau 62,6k€ + CTM 50k€ + projets bâtimentaires 10k€ + études mur en péril 10k€

BUDGET GENERAL

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
204 - Subventions d'équipement versées	12 500€	42 300€	54 800€	opérations façades + chapelle des pénitents
21 - Immobilisations corporelles	146 116,35€	1 640 398,12€	1 786 514,47€	Foncier : 214k€ + B. Jeu 81,6k€ + cinéma 22k€ + matériels et jeux dans les écoles : 92,3k€ + orgue 45k€ + matériels techniques 121,5k€ + place micocouliers 50k€ + voiries rurale et urbaine 271,6k€ + jalonnement 37,4k€ + renouvellement du parc informatique 22,3k€ + broyat 24k€ + matériel scéniques 25k€ + chaises et tables en bois 17k€ + nacelle électrique et attelage élévateur 30k€ + caméras PM éthylo test coffre fort armes 67,5k€ et véhicule PM 35k€ + mobilier urbain 54,2k€ + enveloppe des ST dans les services 40k€ + HDV 200k€
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	3 845 211,12€	3 845 211,12€	Abords place de la mairie 393,2k€ + ADAP 157,8k€ + château Girard 23k€ + Claude Bastide 70k€ + dojo 31,8k€ + Hélianthe 960,6k€ + HDV 200k€ + jalonnement 100k€ + J. Oullié 520,4k€ + Papi 148,6k€ piste cyclable 300k€ + remparts 605,2k€ + tennis 130k€ + hangar capitainerie 100k€ + chaudière Coty 95k€ + aménagement garage 20k€ + giratoire Pézenas 20k€
4541101 – Immeuble en péril		150 000	150 000€	

BUDGET GENERAL

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Recettes investissement	95 600,77€	10 412 206,23€	10 507 807€	
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	1 418 072€	1 418 072€	
024 – Produits de cessions	0,00€	1 800 000€	1 800 000€	Ypres et ancienne perception amortissements
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	851 345,31€	851 345,31€	charges liées à la crise sanitaire 127 906,3€ réparties sur 5 ans
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	130 000€	130 000€	intégration des études et avances suivies de travaux FCTVA 269 613€
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	1 685 607,84€	1 685 607,84€	taxes d'aménagement 200 600€ excédents de fonctionnement capitalisés 1 215 394,84€
13 - Subventions d'investissement	95 600,77€	1 727 181,08€	1 822 781,85€	Amendes de police 200€ + ADAP 80k€ + Remparts 250k€ + J. Oullié 250k€ + Place de la mairie 100k€ + Hélianthe 520k€ + CAF 50,9k€ + CNC 20,7k€ + Tennis 69,3k€ + HDV 62,7k€ + Micocouliers 10,4k€
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	2 650 000€	2 650 000€	nouvel emprunt
454201 – Immeuble en péril		150 000€	150 000€	



2. RESTAURANT MUNICIPAL

Un CA 2023 marqué par :

- la conclusion d'un nouveau marché alimentation et la démarche d'approvisionnement en produits locaux et circuits courts a permis la stabilité du coût des denrées malgré l'inflation
- la hausse de la fréquentation du restaurant municipal a été de l'ordre de 20% ce qui a généré des recettes d'exploitation plus importantes que la prévision.

En 2024 , un budget caractérisé par:

- Un excédent de résultat permettant de prévoir des investissements (moderniser les locaux de stockage par la rénovation des chambres froides et l'achat de gros matériels)
- Un suivi et application rigoureuse du marché alimentaire en cours.

Restaurant municipal – CA 2023

Chapitres	Prévu	Réalisé	Commentaires
Fonctionnement			
Dépenses	1 679 889,00 €	1 600 074,36 €	
011 - Charges à caractère général	641 591,44 €	641 591,44 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	950 000,00 €	940 689,65 €	
023 - Virement à la section d'investissement	68 447,49 €	0,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 872,18 €	15 872,18 €	
65 - Autres charges de gestion courante	382,00 €	381,16 €	
66 - Charges financières	1 539,93 €	1 539,93 €	
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €	
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 555,96 €	0,00 €	
Recettes	1 679 889,00 €	1 711 161,37 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	
013 – Atténuations de charges	1 000,00 €	3 417,42 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 430 508,00 €	1 456 910,66 €	
74 - Dotations, subventions et participations	8 000,00 €	10 453,59 €	
75 - Autres produits de gestion courante	240 002,00 €	240 001,59 €	subvention d'équilibre du budget principal
78 - Reprises sur amortissements et provisions	379,00 €	378,11 €	
Investissement			
Dépenses	108 101,00 €	108 015,32 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	92 205,81 €	92 205,81 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 812,47 €	8 812,47 €	
21 - Immobilisations corporelles	7 082,72 €	6 997,04 €	
Recettes	108 101,00 €	39 653,51 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	68 447,49 €	0,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 872,18 €	15 872,18 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	23 781,33 €	23 781,33 €	

Restaurant municipal – BP 2024

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Fonctionnement				
Dépenses	0,00 €	1 724 280€	1 724 280€	
				Eau, électricité, gaz, carburant, télécommunication = 7 490€ alimentation = 565k€ fournitures d'entretien, administratives, de traitement, petit équipement et vêtements de travail = 43,4k€
011 - Charges à caractère général	0,00 €	648 597,00 €	648 597,00 €	contrats prestations de services : dératisation, désinfection, analyses bactériologiques... = 5 650€ maintenances et réparations : matériel roulant, matériels techniques, matériels de cuisine, logiciels = 17,2k€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	981 100,00 €	981 100,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	73 853,27 €	73 853,27 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	18 381,11 €	18 381,11 €	dotations aux amortissements
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	382,00 €	382,00 €	Admission en non valeur
66 - Charges financières	0,00 €	1 466,62 €	1 466,62 €	
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	500,00 €	500,00 €	titres annulés sur exercices antérieurs

Restaurant municipal – BP 2024

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Recettes fonctionnement	0,00 €	1 724 280,00 €	1 724 280,00 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		42 725,20 €	42 725,20 €	
013 - Atténuations de charges	0,00 €	1 502,80 €	1 502,80 €	remboursements sur rémunérations
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 670,00 €	1 670,00 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	1 430 000,00 €	1 430 000,00 €	repas des anciens 250k€ repas des cantines = 330k€ repas des extérieurs 210k€ Prestations mairie = 150k€ remboursement de personnel mis à dispo à l'hébergement = 200k€
74 - Dotations, subventions et participations	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	240 003,00 €	240 003,00 €	subvention d'équilibre versée par le budget principal + PAS
78 – reprises sur prov. pour risques et charges	0,00 €	379,00 €	379,00 €	Reprise sur ANV

Restaurant municipal – BP 2024

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Investissement				
Dépenses	0,00 €	187 000,00 €	187 000,00 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	68 361,81 €	68 361,81 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 670,00 €	1 670,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	8 942,85 €	8 942,85 €	
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	108 025,34 €	108 025,34 €	Mobilier et matériels techniques
Recettes	0,00 €	187 000,00 €	187 000,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	73 853,27 €	73 853,27 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	18 381,11 €	18 381,11 €	amortissements
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	69 765,62 €	69 765,62 €	FCTVA 1 403,81€ 1068 : 68 361,81€
13 - Subventions d'investissement		25 000€	25 000€	



3. HEBERGEMENT MUNICIPAL

Un CA 2023 marqué par :

-la hausse de la fréquentation de l'hébergement municipal a été de l'ordre de 24 % ce qui a généré des recettes d'exploitation plus importantes que la prévision et les objectifs prévus ont été dépassés .

En 2024 , un budget caractérisé par:

- Un excédent de résultat permettant de prévoir des investissements pour l'amélioration des prestations hôtelières proposées.

-La pérennisation de notre stratégie commerciale pour optimiser la fréquentation du Centre Le Taurus.

HEBERGEMENT – CA 2023

Chapitres	Prévu	Réalisé	Commentaires
Fonctionnement			
Dépenses	269 882,00 €	269 842,00 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	
011 - Charges à caractère général	58 948,69 €	58 944,22 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	204 000,00 €	203 965,69 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 933,31 €	6 932,09 €	
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	
Recettes	269 882,00 €	315 517,82 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	23 493,36 €	23 493,36 €	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	246 000,70 €	291 614,78 €	Hébergement 240,3k€ Prestations hôtelières 8,3k€ Locations de salles 42,9k€
75 - Autres produits de gestion courante	387,94 €	409,68 €	
Investissement			
Dépenses	34 910,00 €	1 069,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	34 910,00 €	1 069,00 €	Matériel de bureau
Recettes	34 910,00 €	34 908,78 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	27 976,69 €	27 976,69 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 933,31 €	6 932,09 €	

Hébergement BP 2024

chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Fonctionnement				
Dépenses	0,00 €	249 882€	249 882€	
011 - Charges à caractère général	0,00 €	52 948,69€	52 948,69€	fournitures d'entretien et de petit équipement = 25 500€ dont le linge : 14 000€ vêtements de travail 1 500€ contrôles et réparation = 2 644€ blanchisserie = 9 000€ énergie, téléphonie = 4 000€ Remboursement de frais 15k€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	190 000€	190 000€	
023 – Virement à la section d'investissement				
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	6 933,31€	6 933,31€	dotations aux amortissements
Recettes	0,00 €	249 882€	249 882€	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00 €	226 000,70€	226 000,70€	hébergement = 190 000€ prestations hôtelières = 2 500,70€ locations de salles = 33 500€
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	387,94€	387,94€	redevance sur distributeur de boissons



Hébergement BP 2024

chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Investissement				
Dépenses	0,00 €	97 406,00 €	97 406,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	17 406,00 €	17 406,00 €	Mobiliers cafétéria + chambres + tables et chaises maison du temps libre
23 – Immobilisations en cours		80 000,00 €	80 000,00 €	Climatisation dans les chambres
Recettes	0,00 €	97 406,00 €	97 406,00 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	33 839,78 €	33 839,78 €	report du résultat d'investissement 2023
021 – Virement de la section de fonctionnement		7 047,94 €	7 047,94 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	10 842,46 €	10 842,46 €	amortissements
10 – Dotations, fonds divers et réserves		45 675,82 €	45 675,82 €	Excédents de fonctionnement capitalisés

4. PORT DE MEZE

En 2023

Des recettes d'exploitation réalisées en retrait par rapport aux prévisions en raison d'une estimation n'ayant pas pris en compte le reversement de la TVA. Des charges de gestion générale maîtrisées malgré l'inflation, la hausse du coût de l'énergie, l'augmentation de la Taxe Foncière et la revalorisation réglementaire des charges de personnel (+ 6,7 % par comparaison au CA 2022).

Un déficit d'exploitation de clôture de 6 185,41 lié principalement à un reversement de régularisation de TVA pour les exercices 2020 à 2022 .

Un excédent d'investissement à reprendre en 2024 afin de financer le report des travaux du quai du port des nacelles et de nouvelles opérations décidées en conseil portuaire.

En 2024

Des dépenses d'exploitation maîtrisées et revenant à un montant prévisionnel constant après l'incidence du reversement de TVA (157 600 € en 2023) en charge exceptionnelle.

Des recettes d'exploitation en augmentation (+ 31 674 € par rapport au réalisé 2023) par la hausse des tarifs du port de 10 % voté à l'unanimité au conseil portuaire afin de rétablir l'équilibre budgétaire et financer les travaux prévus en 2024 pour un montant de 535.912 € ; quai du port des nacelles, rénovation des sanitaires, installation bornes distribution eau/élec de gestion contrôlée

Port de Mèze – CA 2023

Chapitres	Reports	Prévu	Réalisé	Commentaires
Fonctionnement				
Dépenses		519 920,00 €	482 898,25 €	
011 - Charges à caractère général		122 289,53 €	112 091,45 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés		134 000,00 €	133 141,35 €	
023 - Virement à la section d'investissement		21 038,00 €	0,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		60 799,47 €	60 788,23 €	
65 - Autres charges de gestion courante		9 093,00 €	8 873,01 €	
66 - Charges financières		13 100,00 €	10 254,43 €	
67 - Charges exceptionnelles		157 600,00 €	157 249,78 €	TVA du port de 2020 à 2022
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		2 000,00 €	500,00 €	
Recettes		519 920,00 €	476 712,84 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		138 571,76 €	138 571,76 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		26 270,00 €	24 554,23 €	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises		347 456,00 €	304 213,24 €	régie du port 261,4k€ + terrasses 42,6k€ + occupation terre plein carburant 200€
74 - Subventions d'exploitation		0,00 €	0,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante		22,24 €	1,19 €	
77 - Produits exceptionnels		7 600,00 €	7 677,94 €	
78 - Reprise sur provisions semi-budgétaires		0,00 €	1 694,48 €	

Port de Mèze – CA 2023

Chapitres	Reports	Prévu	Réalisé	Commentaires
Investissement				
Dépenses		554 338,00 €	187 543,30 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		26 270,00 €	24 554,23 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées		30 000,00 €	25 348,09 €	
20 - Immobilisations incorporelles	32 466,10 €	42 467,00 €	29 476,12 €	MO travaux au port des nacelles
21 - Immobilisations corporelles	1 880,00 €	59 144,00 €	17 624,78 €	nurseries + trottinette + sécurisation internet + mobilier + corbeilles bi-flux
22 - Immobilisations reçues en affectation		369 047,00 €	67 700,00 €	séparateur hydrocarbure
23 – Immobilisations en cours		27 410,00 €	22 840,08 €	Avances sur marché port des nacelles
Recettes		554 338,00 €	347 029,16 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		266 363,53 €	266 363,53 €	
021 - Virement de la section d'exploitation		21 038,00 €	0,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		60 799,47 €	60 788,23 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		0,00 €	0,00 €	
13 - Subventions d'investissement	10 454,00 €	136 137,00 €	19 877,40 €	Séparateur hydrocarbure
16 - Emprunts et dettes assimilées		70 000,00 €	0,00 €	

Port de Mèze – BP 2024

Chapitres	Report	Proposé	Prévu	commentaires
Fonctionnement Dépenses	0,00 €	361 356,00 €	361 356,00 €	
002 – Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	6 185,41 €	6 185,41 €	
011 - Charges à caractère général	0,00 €	117 906,59 €	117 906,59 €	eau, gaz, électricité, carburants = 5 774€ Etude assurance statutaire + ecocean + formation logiciel métier 11,2k€ fournitures d'entretien et autres = 4 434€ entretien maintenance et réparations des bâtiments et matériel = 5,9k€ reversement taxes de séjour = 2 000€ taxes foncières et de séjour = 81k€ Frais bancaires si emprunt en juillet + frais CB régie = 2,8k€ Remboursement de frais au budget principal 3 500€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	142 200,00 €	142 200,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	65 500,00 €	65 500,00 €	dotations aux amortissements
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	8 600,00 €	8 600,00 €	Redevance domaniale 7 300€ admissions en non valeur = 1 290€ PAS 10€
66 - Charges financières	0,00 €	18 964,00 €	18 964,00 €	
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Provision pour risques et charges

Port de Mèze – BP 2024

Chapitres	Report	Proposé	Prévu	commentaires
Fonctionnement				
Recettes	0,00 €	361 356,00 €	361 356,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	quote-part des subventions amortissables
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00 €	334 156,00 €	334 156,00 €	places de port = 275k€ redevances des terrasses = 59 156€
75 – Autres produits de gestion courante	0,00 €	700,00 €	700,00 €	P.a.s
78 - Reprise sur provisions semi-budgétaires	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Reprise de provisions liée aux non-valeurs
Investissement				
Dépenses	18 610,00 €	741 787,00 €	760 397,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	amortissements des subventions amortissables
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	97 900,00 €	97 900,00 €	Intégration des études
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	échéances d'emprunts
20 - Immobilisations incorporelles	18 610,00 €	18 475,00 €	37 085,00 €	Études sanitaires + Mo port des nacelles
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	38 500,00 €	38 500,00 €	Sanitaires 30k€ Groupe électrogène 8,5k€
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	535 912,00 €	535 912,00 €	Port des nacelles 433 962€ + compteurs de fluide 101 950€
Recettes	0,00 €	760 397,00 €	760 397,00 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	159 485,86 €	159 485,86 €	excédent 2023 reporté
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	65 500,00 €	65 500,00 €	amortissements
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	97 900,00 €	97 900,00 €	Intégration des études
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	166 460,14 €	166 460,14 €	Port des nacelles et compteurs de fluide
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	271 051,00 €	271 051,00 €	



5. PORT DU MOURRE BLANC

En 2023 (CA) :

- une stabilité des charges d'exploitation par rapport à 2022 (128k€ et 123 k€ CA 2023/CA2022).
- un déséquilibre structurel en fonctionnement entre les recettes de l'exercice et les dépenses entraînant un déficit pour les opérations de l'exercice (solde exploitation de – 13 662 €).

En 2024 (BP) :

- une augmentation des recettes réelles d'exploitation de 14.721€ nécessaires pour rétablir l'équilibre budgétaire suite à une décision de révision des tarifs de +25% validée par un vote du conseil portuaire.
- en investissement, une capacité de mobiliser les crédits disponibles par des dépenses d'équipement à définir (travaux de voirie, de réhabilitations ou renouvellement d'infrastructures et réseaux).



Mourre blanc – CA 2023

Chapitres	Prévu	Réalisé	Commentaires
Fonctionnement			
Dépenses	132 149,00 €	128 020,68 €	
011 - Charges à caractère général	15 650,42 €	14 815,62 €	Etudes et annonces dragage 8,7k€ + refacturation sces ressources et frais 5,5k€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	17 100,00 €	17 083,36 €	
023 - Virement à la section d'investissement	441,00 €	0,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	92 957,58 €	92 946,40 €	
65 - Autres charges de gestion courante	4 000,00 €	1 675,30 €	redevance domaniale
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €	
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 500,00 €	1 500,00 €	
Recettes	132 149,00 €	130 348,30 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	15 997,24 €	15 997,24 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	54 873,00 €	54 871,77 €	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	59 278,76 €	200,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante		0,29 €	
77 - Produits exceptionnels		59 279,00 €	Subvention du département en compensation de l'exonération de redevances
78 - Reprises sur amortissements et provisions	2 000,00 €	0,00 €	

Mourre blanc – CA 2023

Chapitres	Prévu	Réalisé	Commentaires
Investissement			
Dépenses	273 928,00 €	59 131,77 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	54 873,00 €	54 871,77 €	
21 - Immobilisations corporelles	44 055,00 €	4 260,00 €	trappe fermeture réservoir
22 - Immobilisations reçues en affectation	175 000,00 €	0,00 €	
Recettes	273 928,00 €	273 475,82 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	180 529,42 €	180 529,42 €	
021 - Virement de la section d'exploitation	441,00 €	0,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	92 957,58 €	92 946,40 €	

Port du Mourre Blanc – BP 2024

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Fonctionnement				
Dépenses	0,00 €	131 350,00 €	131 350,00 €	
011 - Charges à caractère général	0,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €	Entretien et réparations = 6 000€ études et insertion = 5 000€ remboursement au budget général des frais = 2 200€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	21 100,00 €	21 100,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	94 199,95 €	94 199,95 €	dotations aux amortissements
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	2 250,05 €	2 250,05 €	redevances domaniale= 1 750,53€ ANV = 500,52€
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	100,00 €	100,00 €	titres annulés sur exercices antérieurs
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	500,00 €	500,00 €	provisions pour admission en non valeur
Recettes	0,00 €	131 350,00 €	131 350,00 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	2 327,62 €	2 327,62 €	résultat de fonctionnement reporté
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	54 871,77 €	54 871,77 €	quote-part des subventions amortissables
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00 €	73 650,09€	73 650,09€	redevances parcelles
78 – reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	500,52 €	500,52 €	Reprises de provisions liées au ANV

Port du Mourre Blanc – BP 2024

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Investissement				
Dépenses	0,00 €	308 544,00 €	308 544,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	54 871,77 €	54 871,77 €	
21 - Immobilisations corporelles	4 260 €	20 356,23 €	20 356,23 €	
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00€	233 316,00 €	233 316,00 €	
Recettes	0,00 €	308 544,00 €	308 544,00 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	214 344,05 €	214 344,05 €	excédent d'investissement 2023 reporté
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	94 199,95 €	94 199,95 €	amortissements



Ville de Mèze

6. THALASSA

Thalassa – CA 2023

Chapitres	Prévu	Réalisé	Commentaires
Fonctionnement			
Dépenses			
011 - Charges à caractère général	46 736,00 €	46 402,81 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	10 986,00 €	10 680,00 €	mission tourisme pour DSP
66 - Charges financières	27 122,07 €	27 114,93 €	Dotations amortissements
Recettes	8 627,93 €	8 607,88 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	46 736,00 €	78 478,29 €	
	8 171,53 €	8 171,53 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	18 564,47 €	18 553,34 €	quote-parts des subventions amortissables
75 - Autres produits de gestion courante	20 000,00 €	20 000,00 €	Location Semabath dsp jusqu'en octobre
70 - Ventes de produits fabriqués, presta de services, marchandises	0,00 €	31 753,42 €	Nouvelle dsp à partir d'octobre 2023 + 2024
Investissement			
Dépenses			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	40 349,00 €	30 339,98 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	18 564,47 €	18 553,34 €	quote-parts des subventions amortissables
21 - Immobilisations corporelles	11 797,17 €	11 786,64 €	
Recettes	9 987,36 €	0,00 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	40 349,00 €	90 341,86 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	13 226,93 €	13 226,93 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	27 122,07 €	27 114,93 €	Dotations amortissements
	0,00 €	50 000,00 €	Caution Semabath

THALASSA – BP 2024

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Fonctionnement				
Dépenses	0,00 €	80 633,00 €	80 633,00 €	
023 – Virement à la section d'investissement	0,00 €	34 978,00 €	34 978,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	34 122,87 €	34 122,87 €	dotations aux amortissements
66 - Charges financières	0,00 €	11 532,13 €	11 532,13 €	échéances d'emprunt
Recettes	0,00 €	80 633,00 €	80 633,00 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	32 075,48 €	32 075,48 €	résultat de fonctionnement 2022 reporté
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	18 557,00 €	18 557,00 €	quote-part des subventions amortissables
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	30 000,52 €	30 000,52 €	redevance de la SEMABATH

THALASSA – BP 2024

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Investissement				
Dépenses	0,00 €	321 100,00 €	321 100,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	18 557,00 €	18 557,00 €	amortissements des subventions
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	191 997,25 €	191 997,25 €	suite mail TP, compte 166 doit être à 0.00€. l'emprunt doit se dérouler au 1641 – Ecriture d'ordre équilibrée, pas de sortie de trésorerie
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	échéances d'emprunt
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	97 545,75 €	97 545,75 €	
Recettes	0,00 €	321 100,00 €	321 100,00 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	60 001,88 €	60 001,88 €	résultat d'investissement 202 reporté
021 – Virement de la section d'investissement	0,00 €	34 978,00 €	34 978,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	34 122,87 €	34 122,87 €	amortissements
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	191 997,25 €	191 997,25 €	suite mail TP, compte 166 doit être à 0.00€. l'emprunt doit se dérouler au 1641 – Ecriture d'ordre équilibrée, pas de sortie de trésorerie

7. AIRE DE CAMPING CAR

Aire de camping car – CA 2023

Chapitres	Prévu	Réalisé	Commentaires
Fonctionnement			
Dépenses	29 693,00 €	5 082,11 €	
011 - Charges à caractère général	24 507,02 €	0,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 426,98 €	3 425,24 €	dotations aux amortissements
66 - Charges financières	1 759,00 €	1 656,87 €	
Recettes	29 693,00 €	36 464,09 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	20 405,98 €	20 405,98 €	
75 - Autres produits de gestion courante	9 287,02 €	16 058,11 €	redevances versées par Camping-car Park
Investissement			
Dépenses	23 797,00 €	2 842,56 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 001,00 €	2 842,56 €	
21 - Immobilisations corporelles	20 796,00 €	0,00 €	
Recettes	23 797,00 €	23 795,26 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	20 370,02 €	20 370,02 €	
021 - Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 426,98 €	3 425,24 €	Amortissements

AIRE DE CAMPING CAR – BP 2024

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Fonctionnement				
Dépenses	0,00 €	41 381,00 €	41 381,00 €	
011 - Charges à caractère général	0,00 €	36 362,70 €	36 362,70 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	3 426,30 €	3 426,30 €	dotations aux amortissements
65 – Charges de gestion courante	0,00 €	2,00 €	2,00 €	Arrondis de TVA
66 - Charges financières	0,00 €	1 590,00 €	1 590,00 €	échéances d'emprunt
Recettes	0,00 €	41 381,00 €	41 381,00 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	31 381,98 €	31 381,98 €	excédent de fonctionnement 2023 reporté
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	9 999,02 €	9 999,02 €	redevances versées par Camping-car Park
Investissement				
Dépenses	0,00 €	24 379,00 €	24 379,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	2 911,00 €	2 911,00 €	échéances d'emprunt
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	21 468,00 €	21 468,00 €	
Recettes	0,00 €	24 379,00 €	24 379,00 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	20 952,70 €	20 952,70 €	excédent d'investissement 2023 reporté
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	3 426,30 €	3 426,30 €	amortissements

Annexe 2

**Etat des indemnités perçues par les membres du conseil
municipal de la ville de Mèze au titre de tout mandat ou de
toutes fonctions exercées en tant qu'élu local
Art. L. 2123-24-1-1 du CGCT
Année 2023**

**Mandature mars 2020-mars 2026
Indemnités versées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023**

Elu(e)s	Mairie Montant brut	Syndicats mixtes	SEM ET SEPL	TOTAL BRUT
AKNIN Delphine	5 723.40 €			5 723.40 €
ARCHIMBEAU Nicolas	12 549.18 €			12 549.18 €
BAEZA Thierry	42 195.66 €			42 195.66 €
BOUFFINIER Hervé	5 723.40 €			5 723.40 €
CARUSO Vanessa	5 723.40 €			5 723.40 €
CURE Jean	12 549.18 €			12 549.18 €
DALBIGOT Jean- Christophe	12 549.18 €			12 549.18 €
DUSSAULT PELAIN Marie- Hélène	12 549.18 €			12 549.18 €
GALIBERT Annick	12 549.18 €			12 549.18 €
GIMENEZ SILVA Eve	12 549.18 €			12 549.18 €
GRAINE Marcel	5 723.40 €			5 723.40 €
IMBERT Audrey	12 549.18 €	9 105.90 €		21 655.08€
MUNOZ Dominique	5 723.40 €			5 723.40 €
NICOLAS Numa	5 723.40 €			5 723.40 €
PARRA Séraphin	12 549.18 €			12 549.18 €

Annexe 3

IV- ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2023	C1.2

C1.2 ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2023 (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATIONS	ACTION DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT ET ORGANISEES PAR LE CFMEL
GRAINE Marcel Conseiller municipal	Intitulé de la formation : La législation funéraire Date : 10-05-2023 Durée de la formation : 3H
GRAINE Marcel Conseiller municipal	Intitulé de la formation : La loi de Finances 2023 et le cadre de l'élaboration du BP Date : 07-03-2023 Durée de la formation : 7H
CLERC Magali Directrice des finances	Intitulé de la formation : La loi de Finances 2023 et le cadre de l'élaboration du BP Date : 07-03-2023 Durée de la formation : 7H
GALIBERT Annick Adjointe 4	Intitulé de la formation : Construire un bilan à mi-mandat pour mieux préparer la suite. Date : 10-11-2023 Durée de la formation : 7H
GALIBERT Annick Adjointe 4	Intitulé de la formation : LA POLITIQUE SOCIALE LOCALE : définition et leviers d'actions face aux situations de précarité Date : 14-12-2023 Durée de la formation : 3H
QUEBRE Benoît Directeur général des services	Intitulé de la formation : La loi de Finances 2023 et le cadre de l'élaboration du BP Date : 07-03-2023 Durée de la formation : 7H
WENISCH LEBRET Eric Adj administratif	Intitulé de la formation : La législation funéraire Date : 10-05-2023 Durée de la formation : 3H

(1) Article L2321-12 et L2123-14-1 du CGCT.

Annexe 4

MARCHES PASSES EN 2023 POUR UN MONTANT H.T. EGAL OU SUPERIEUR A 40 000 EUROS

TRAVAUX

Numéro du marché	Date de notification	Nature du marché	Objet	Code CPV	Procédure	Lieu et code postal	Durée en mois	Montant H.T. €	Forme de prix	Nom du titulaire	SIRET
23004	18/04/2023	TRVX	Transition énergétique – Cinéma municipal	425111 10	Procédure adaptée	Mèze 34140	8	44 231,00	Actualisable	CLIMATEC	819350 026000 20
23005	19/04/2023	TRVX	Renouvellement déboureur-séparateur à hydrocarbures- Aire de carénage	451130 00	Procédure adaptée	Mèze 34140	2	63 700,00	Actualisable	34230 STPB 34160	533967 352000 30
23006	26/04/2022	TRVX	Création d'une voie verte – Chemin de Cague Loups	452331 62	Procédure adaptée	Mèze 34140	4	309 493,90	Actualisable	EIFPAGE	533967 352000 30
23015	20/06/2023	TRVX	Modernisation du système d'éclairage – Gymnase Bernard Jeu	452599 00	Procédure adaptée	Mèze 34140	8	95 311,00	Actualisable	SERPOLLET	958506 289000 23
23026	25/10/2023	TRVX	Confortement et réfection du quai – Port des Nacelles	452440 00	Procédure adaptée	Mèze 34140	4	456 801,50	Actualisable	BUESA	824207 963000 29
17.2023	15/05/2023	TRVX	Fourniture et pose de panneaux de jalonnement dynamique pour les parkings		Consultation	Mèze 34140		59 119,00		TRAFIC TECHNOLOGIE SYSTEME	398379 214000 65
										06516	

FOURNITURES

Numéro du marché	Date de notification	Nature du marché	Objet	Code CPV	Procédure	Lieu et code postal	Durée en mois	Montant H.T. €	Forme de prix	Nom du titulaire	SIRET
23016	07/08/2023	FCS	Fourniture de volailles fraîches dont bio – pour le groupement de commandes ville et CCAS	151311 20	Procédure adaptée	Mèze 34140	12	48 000,00	Révisable	MAISON FARRET 30660	391521 150000 22
										SDA VOLAILLE 44150	066200 098000 86

SERVICES

23003	20/03/2023	ETUDE	Accord-cadre de maîtrise d'œuvre de voirie et VRD	712400 00-2	Accord-cadre Procédure adaptée	Mèze 34140	12	210 000,00	Révisable	OTEIS	338329 469000 278
23025	23/10/2023	PI	Maîtrise d'œuvre – Salle Jeanne Oulié	710000 00	Procédure adaptée	Mèze 34140	2	51 700,00	Révisable	34000 ECOSTUDIO	520423 922000 27

DSP

23023	24/10/2023	DSP	Exploitation du village club Thalassa		AOOE	Mèze 34140	240	8 730 000,00		SEMABATH	383274 651000 82
-------	------------	-----	---------------------------------------	--	------	------------	-----	--------------	--	----------	------------------

**MARCHES PASSES EN 2023 POUR UN MONTANT H.T.
EGAL OU SUPERIEUR A 25 000 EUROS ET INFERIEUR A 40 000 EUROS**

Numéro de consultation	Date de décision	Nature de l'achat	Objet	Montant H.T. €	Nom du titulaire
FOURNITURES ET SERVICES					
14.2023	19/04/2023	FCS	Solution de valorisation des biodéchets	31 570,00	BIOTECH - 91090
PRESTATIONS INTELLECTUELLES					
23.2023	03/11/2023	PI	Maîtrise d'œuvre pour la désimperméabilisation des cours de l'école primaire Hélianthe	32 917,50	GroupeMENT ATELIER A/S MARGUERIT – OTEIS - 34000
25.2023	09/11/2023	PI	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'école primaire Hélianthe	34 320,00	GroupeMENT PLIAD Architecte BET SECO - 34070
29.2023		PI	Logiciel de gestion financière	29 617,00	BERGER LEVRAULT - 92100

Annexe 5

PROPOSITION TARIFICATION HT APPLICABLE au 1er Janvier 2024

PART FIXE	TARIF M2	TARIF FILIERE / TABLE 1ère CATEGORIE	TARIF TABLE 2ème CATEGORIE	TARIF TABLE 3ème CATEGORIE
169,11	1,05	44,93	43,83	29,93

Stationnement camion aménagé (foodtruck)

Tarif au mètre linéaire/jour 2,60 €

Redevance occupation station avitaillement carburant : 50 €

**PORT DEPARTEMENTAL CONCHYLICOLE
du MOURRE BLANC**

TARIF H.T 2024 PORT DEPARTEMENTAL DE MEZE*

CATE GORIE	LONGUEUR des BATEAUX en METRES	PASSAGES ET ESCALES									STATIONNE MENT à l' ANNEE	CATE GORIE	LONGUEUR des BATEAUX en METRES
		PAR JOUR			PAR SEMAINE			PAR MOIS					
		octobre à mars	avril,mai,juin et septembre	juillet et août	octobre à mars	avril,mai,juin et septembre	juillet et août	octobre à mars	avril,mai,juin et septembre	juillet et août			
O	-4	5,31 €	10,19 €	12,01 €	27,89 €	51,94 €	62,87 €	100,30 €	173,44 €	220,05 €	694,26 €	O	-4
A	4,00 à 5,00	5,98 €	11,66 €	14,87 €	32,84 €	60,74 €	74,15 €	116,92 €	213,36 €	267,04 €	854,44 €	A	4,00 à 5,00
B	5,00 à 6,50	7,78 €	15,51 €	19,37 €	43,12 €	77,65 €	98,18 €	152,97 €	280,08 €	353,59 €	1 121,50 €	B	5,00 à 6,50
C	6,50 à 8,00	9,55 €	19,08 €	24,05 €	53,32 €	96,44 €	120,49 €	186,19 €	346,88 €	433,70 €	1 388,53 €	C	6,50 à 8,00
D	8,00 à 9,50	11,30 €	22,94 €	28,63 €	64,61 €	114,81 €	144,44 €	222,53 €	413,59 €	520,61 €	1 655,57 €	D	8,00 à 9,50
E	9,50 à 11,00	13,40 €	27,17 €	34,24 €	79,83 €	137,03 €	172,34 €	271,28 €	493,80 €	620,63 €	1 975,72 €	E	9,50 à 11,00
F	11,00 à 13,00	16,97 €	33,88 €	42,40 €	96,80 €	170,60 €	212,99 €	341,19 €	613,92 €	767,54 €	2 456,62 €	F	11,00 à 13,00
G	13,00 à 15,00	20,11 €	40,66 €	50,85 €	113,05 €	204,54 €	255,68 €	407,27 €	734,33 €	921,18 €	2 937,53 €	G	13,00 à 15,00

_une remise conditionnelle de 5 à 30% sur ce tarif est consentie aux titulaires d'un contrat de poste, d'adhérents à un club de voile sportif, aux membres du Comité de la voile de France,

_ Une remise conditionnelle de 5 à 30% sur ce tarif est consentie aux titulaires d'un contrat de poste d'accostage annuel adhérents à un club de voile sportive affilié à la FFV, au titre de l'animation sportive

PORT AUX NACELLES TARIFS 2024

_ Embarcations traditionnelles de pêche	=	222,40 €
_ Plaisance (inférieur à 6,50 m) moins de 4m =		346,58 €
de 4 à 5 m =		426,95 €
de 5 à 6,50 m =		561,04 €
de 6,50 à 8 m =		694,26 €
de 8 à 9,50 m =		827,79 €

TARIFS 2024 OCCUPATIONS COMMERCIALES

_ par m2 et par trimestre Terrasses commerciales	8,74 €
par mètre linéaire et par trimestre pour accostages sur pontons et quais :	8,74 €

_ redevance occupation station avitaillement carburant : 50 €

TARIF 2024 : AUTRES SERVICES avitaillement en eau ou branchement à l'électricité (hors nuitées) 4,57 €

TARIF 2024 : AUTRES OCCUPATIONS

Shooting photos, prises de vues par drones *** 300 € (gratuit si utilisation personnelle)

Tournages audiovisuels (avec ou sans fermeture de route)***1 000 €/jour

*Ces tarifs sont assujettis à la T.V.A. (20%) et à la taxe de séjour intercommunale

**En plus de l'application du tarif par longueur pour les bateaux bénéficiant d'un accostage utilisé pour l'activité commerciale dans le port

***Long-métrage : fictions TV, Publicité, film institutionnel de commanditaire privé... Court-métrage : Clip, série de fiction

Annexe 6

PROPOSITION PORT DEPARTEMENTAL DE MEZE
TARIFS GRUTAGE H.T.
Année 2024

CATEGORIES	TARIFS GRUTAGE H.T. Montant forfaitaire comprenant 1 grutage montée –descente et 2 jours de stationnement sur la zone technique
USAGERS DU PORT DE MEZE	11 EUROS
Adhérents SNBT Port de MEZE	2 grutages gratuits par an si le demandeur participe à plus de 5 régates par an, Sinon, 1 seul grutage gratuit
Adhérents du Yacht Club de Mèze	2 grutages gratuits par an si le demandeur participe à plus de 5 régates par an 1 grutage gratuit par an si le demandeur participe à moins de 5 régates par an Les adhérents qui ne participent à aucune régate relèvent de la catégorie « Usagers du port »
Pêcheurs et conchyliculteurs en activité dans les ports de Mèze	1 grutage gratuit par an
PLAISANCIERS EXTERIEURS	
Catégorie A	77 euros (soit 38,5 euros la manipulation)
Catégorie B	88 euros (soit 44 euros la manipulation)
Catégorie C	99 euros (soit 49,5 euros la manipulation)
Catégorie D	110 euros (soit 55 euros la manipulation)
Catégorie E	121 euros (soit 60,50 euros la manipulation)
POUR TOUT USAGER	Tarif par journée supplémentaire de stationnement sur la zone technique au-delà des 2 jours compris dans le forfait
3 ^e et 4 ^e jour supplémentaires	5,50 euros par jour
A compter du 5 ^e jour	1,10 euro par jour par tranche de 2 jours supplémentaires